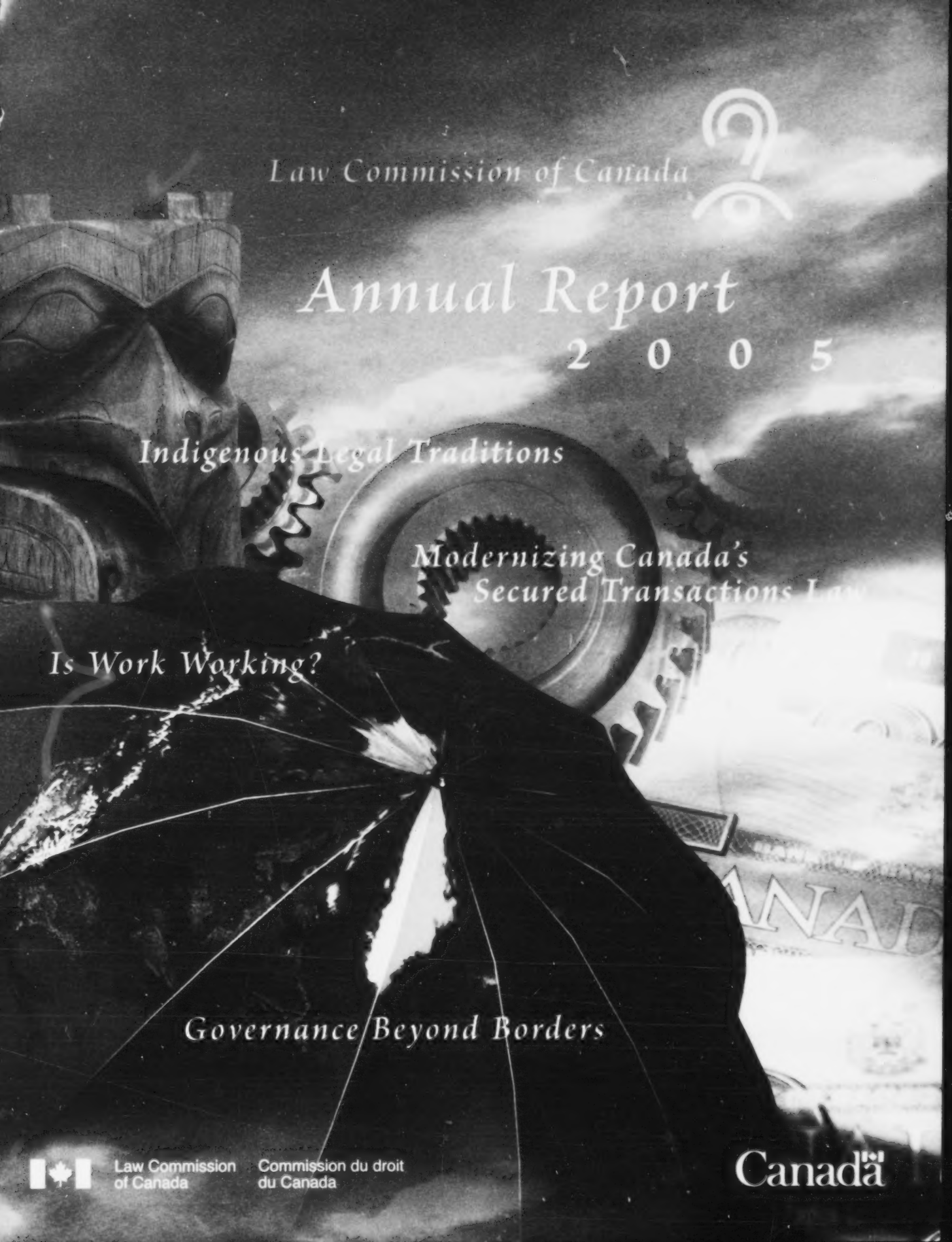
Law Commission of Canada
Annual Report
2005
Indigenous Legal Traditions
Modernizing Canada's
Secured Transactions
Is Work Working?
Governance Beyond Borders
Law Commission of Canada
Commission du droit du Canada
Canada

Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada,
represented by the Minister of Public Works
and Government Services, 2005

ISBN: 0-662-68770-1
Catalogue Number: JL1-1/2005

Law Commission of Canada
Web site: www.lcc.gc.ca

Mission

The mission of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

Bernard Colas
Acting President and Commissioner
Montreal, Quebec

Sheva Medjuck
Commissioner
Halifax, Nova Scotia

Mark L. Stevenson
Commissioner
Comox, British Columbia

Roderick J. Wood
Commissioner
Edmonton, Alberta

Table Of Contents

Economic Relationships

Is Work Working? Work Laws that Do a Better Job 2
2004 Roderick A. Macdonald Contest 4
Modernizing Canada's Secured Transactions Law: The *Bank Act* Security Provisions 5
Leveraging Knowledge Assets 5

General

Nathalie Des Rosiers Audacity of Imagination Award 6
Relationships in Transition 7
Virtual Scholar in Residence Program 7
Living Law Lecture Series 8
Appointment – Dr. Sheva Medjuck 8

Personal Relationships

Does Age Matter? Law and Relationships Between Generations 9

What is a crime?

What Is A Crime? Challenges and Alternatives 10

Social Relationships

In Search of Security 11
Participatory Justice 12

Governance Relationships

Governance Beyond Borders 13
Indigenous Legal Traditions 14
2005 Legal Dimensions Initiative – Indigenous Legal Traditions 15
Electoral Reform 15

Consultations, Conferences and Presentations 16
Management Report 18
Staff and Advisory Council 24

Acting President's Message

Citizen engagement is at the heart of the Commission's mandate, and serves to support the recommendations made to the Parliament of Canada on the reality of the law as Canadians experience it. This year, much of the Law Commission of Canada's activities involved engaging Canadians.

In 2004-2005, consultation took various forms and addressed the majority of the discussion and research themes, which make up the Commission's present work. The consultation process first draws on dialogue with the members of the Commission's Advisory Council, which is made up of men and women from the four corners of the country. It then extends to all Canadians, including specialists, through public forums, discussion groups, contests for youth, multidisciplinary and community research, and through the development of partnerships.

This year's main projects reflect the four complementary themes around which the Commission's work is structured: personal relationships, social relationships, economic relationships, and governance relationships. These projects seek to make recommendations that allow our law to respond to the following phenomena:

- The need to protect vulnerable workers in a constantly changing workplace;
- Legislative rigidity that separates generations, and places obstacles in the way of intergenerational justice;
- A greater recognition by our legal system of Indigenous legal traditions;
- Different methods of intervention designed to counter unwanted behaviours;
- The ever more significant role played by private security services in maintaining order and security;
- More effective management of risks to the security of people and the environment;
- The impact of globalization on our system of governance which is based on the notions of territorial sovereignty and the nation state.

In addition to these activities, the Commission also tabled reports on *Modernizing Canada's Secured Transactions Law: The Bank Act Security Provisions*, and *Leveraging Knowledge Assets: Reducing Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property Rights*. The Commission also followed up on previous reports, particularly those that recommended the introduction of elements of proportionality into our electoral system, the establishment of a federal registry for patents and trademarks, and a greater use of participatory justice.

This past year also saw the departure of the former President of the Law Commission, Nathalie Des Rosiers. During her tenure, Ms. Des Rosiers played an integral role in the direction of the Commission and contributed to a number of advancements in law reform in this country. The Law Commission of Canada acknowledges Ms. Des Rosiers for her creativity, innovation and for sharing her vision for legislative change in Canada.

We hope that this annual report will be of interest to you, and will stimulate an even more active involvement in the renewal of our legal system.

Bernard Colas
Acting President

Is Work Working?

WORK LAWS THAT DO A BETTER JOB

On January 24, 2005, the Law Commission of Canada launched its most recent discussion paper, *Is Work Working? Work Laws that Do a Better Job*. In this discussion paper, the Law Commission explores some of the changes that have occurred in the world of work and encourages Canadians to think about how the law might better respond to these transformations.

The laws and policies in Canada that deal with work may not be keeping pace with the reality of Canadians' work lives. For the most part, Canada's labour and employment laws were designed to protect and benefit the standard employee working in a full-time, full-year job with the same employer for the duration of his or her career. However, many of today's workers no longer fit this description. Over a third of Canada's workforce is involved in non-standard work arrangements such as self-employment, contract, part-time, casual, temporary and contingent work. As a result, many of these workers do not fit the legal definition of a standard employee and are, therefore, denied important statutory benefits and protections such as the right to refuse unsafe work, the right to minimum wage and employment insurance, among many others. Furthermore, even those workers who do fit the legal definition of an employee are often denied effective legal protection because of their lack of power in the workplace and the uneven enforcement of labour and employment laws.

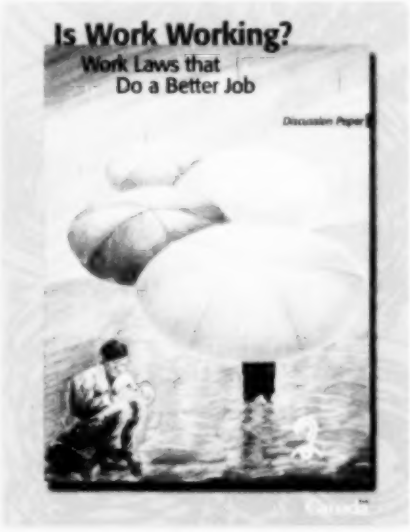

Is Work Working? examines the reality of work life in Canada from the perspective of five workers whose work situations put their well-being at serious risk. Through these workers' experiences we see how labour and employment laws not only offer little protection and benefit to particular groups of workers but also may actually contribute to their marginalization and vulnerability in the Canadian workforce. It is through the eyes of a self-employed worker, a temporary agency worker, two low-paid immigrant workers and an exotic dancer that we discover what the law really can and cannot do for vulnerable workers in Canada.

The paper highlights the difficult challenge of protecting workers while at the same time respecting the very real concerns of business to keep labour costs low in order to compete in the international market. It asks Canadians to consider the long-term consequences for society, families and workers, of shifting many of the costs and risks of work onto workers. It asks whether we can imagine other ways of distributing the cost of supporting workers that might be more equitable and also cost-efficient.

The discussion paper concludes with a number of ideas for the reform of Canada's work laws. It is anticipated that imaginative discussions will ensue and that, in turn, they will shape the recommendations that the Law Commission will make regarding the reform of Canada's work laws.

Is Work Working? examines the reality of work life in Canada from the perspective of five workers whose work situations put their well-being at serious risk.

Consultations

During 2005-2006, the Law Commission will consult with Canadians to collect their input about the ways the laws dealing with work should change to better reflect the reality of Canadian work life. Readers are advised to consult the web site for the consultation schedule.

Launch

The Law Commission of Canada launched the discussion paper in January, 2005 in Winnipeg, Manitoba. Two events were held to celebrate the launch of the paper: a noon-hour roundtable with business leaders, workers' organizations and unions, and an evening forum for workers. On-site childcare and a meal were provided at the evening event. There were lively discussions at both events about the challenges of enhancing protections for workers in the current economic climate. Many workers spoke about the need for changes that take into account their relatively weak bargaining power in non-unionized sectors. They also spoke about the interconnections between social service and immigration laws and policies and the laws dealing with work. Employers spoke about the need for a balanced approach to law reform and suggested that legal and regulatory change may not be the best tool for achieving better conditions for vulnerable workers.

Is Work Working **is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.**

2004 RODERICK A. MACDONALD CONTEST

The theme for the 2004 art and literary contest for high school students was *"Is Work Working? Work Laws that Do a Better Job"*. Thirteen students won prizes for their submissions.

Literature

First Prize ($500)
Lindsay Bereziuk, Gemma Holdway
Ancaster Secondary School
Ancaster, Ontario

Second Prize ($350)
Rachel Smith, Charles Wah
Ancaster Secondary School
Ancaster, Ontario

Third Prize ($200)
Courtney Eng
Burnaby North Secondary School
Burnaby, British Columbia

Art

First Prize ($500)
Sarah Caissie, Jessica Courteau,
Kim Lovelace, Sean Morrill
Moncton High School
Moncton, New Brunswick

Second Prize ($350)
Johnny Endrawis
École secondaire publique Deslauriers
Ottawa, Ontario

Third Prize ($200)
Marc-André Bernard, Chantal Cormier, Sonia Morin
École secondaire l'Escale
Rockland, Ontario

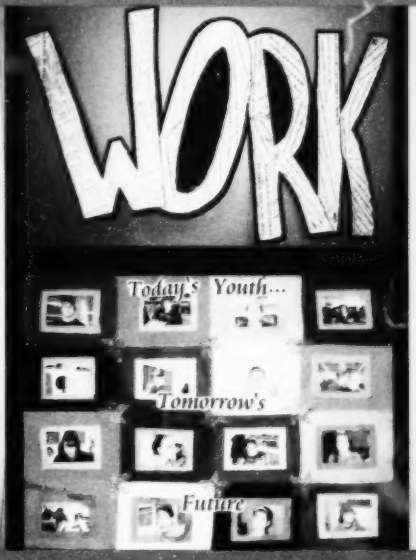

Information on the Roderick A. Macdonald Contest is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

Modernizing Canada's Secured Transactions Law: The *Bank Act* Security Provisions

In October 2004, the Law Commission of Canada's latest report, *Modernizing Canada's Secured Transactions Law: The Bank Act Security Provisions* was tabled.

The report to Parliament examines the economic importance of an effective secured transactions regime and traces the historical evolution of the Canadian secured transactions law. It examines the particular problems associated with the co-existence of provincial/territorial and federal secured transactions regimes in both common law jurisdictions as well as the civil law jurisdiction in Quebec.

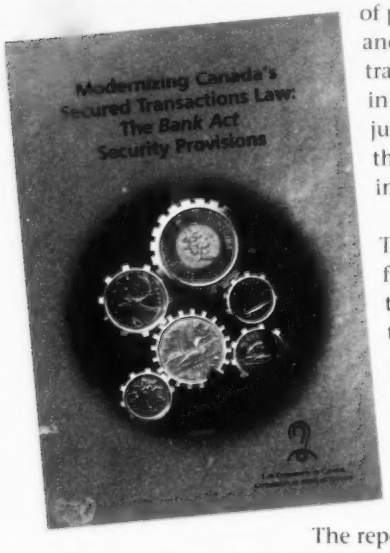

The co-existence of federal and provincial/territorial secured transactions regimes has resulted in considerable uncertainty that undermines the efficiency of secured transactions law.

The report proposes a set of three fundamental principles that will be used in assessing reform options, and uses these principles to critically assess the strengths and weaknesses of each reform proposal.

Based on its analysis, the Law Commission recommends that the *Bank Act* security provisions, sections 427 to 429, be repealed. This approach best meets the criteria of the three guiding principles. It is also likely to create greater certainty in legal outcomes and a more efficient and effective secured transactions regime in Canada.

"The goal is to foster and maintain in Canada modernized regimes of secured transactions law that minimize the costs, barriers and impediments to raising capital."

Roderick J. Wood
Commissioner
Edmonton, Alberta

Modernizing Canada's Secured Transactions Law **and** ***Leveraging Knowledge Assets*** **are available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.**

Leveraging Knowledge Assets

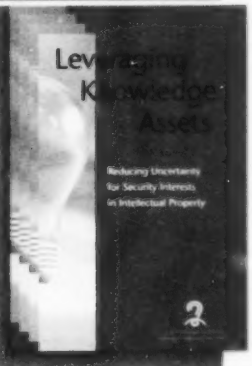

The law regarding security interests in federally regulated industries is inadequate; it presents particular challenges for investors. Experts agree that there is uncertainty in the interplay between the federal intellectual property statutes and provincial statutes dealing with registration of security interests in personal property.

The Law Commission's report entitled: ***Leveraging Knowledge Assets – Reducing Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property*** examines the legal and institutional reforms needed to facilitate secured lending based on intellectual property rights. This report was tabled in Parliament in the Spring of 2004.

2004 RODERICK A. MACDONALD CONTEST

The theme for the 2004 art and literary contest for high school students was [illegible]. Thirteen students won prizes for their submissions.

Literature

First Prize ($1000)
[illegible]

Second Prize ($250)
[illegible]

Third Prize ($200)
Courtney Eng
Burnaby North Secondary School
Burnaby, British Columbia

Art

First Prize ($1000)
[illegible]

Second Prize ($500)
[illegible]

Third Prize ($200)
[illegible]

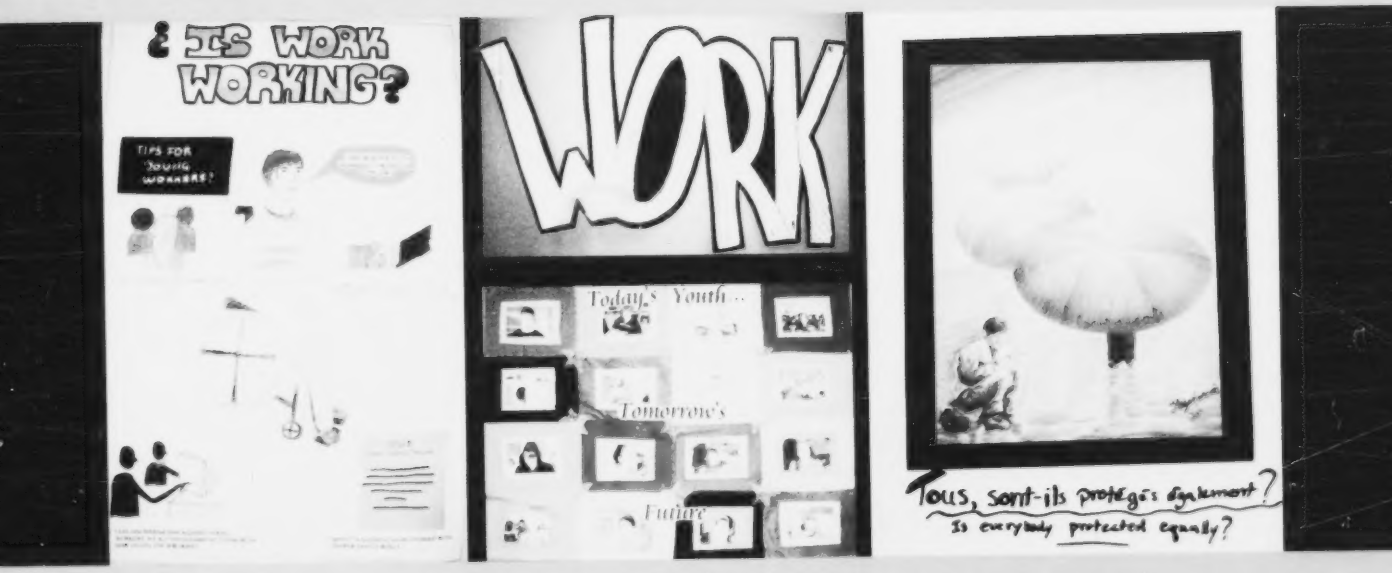

Information on the Roderick A. Macdonald Contest is available on line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

Modernizing Canada's Secured Transactions Law: The *Bank Act* Security Provisions

In October 2004, the Law Commission of Canada's latest report,

was tabled.

Roderick J. Wood
Commissioner
Edmonton, Alberta

The report to Parliament examines the economic importance of an effective secured transactions regime and traces the historical evolution of the Canadian secured transactions law. It examines the particular problems associated with the co-existence of provincial/territorial and federal secured transactions regimes in both common law jurisdictions as well as the civil law jurisdiction in Quebec.

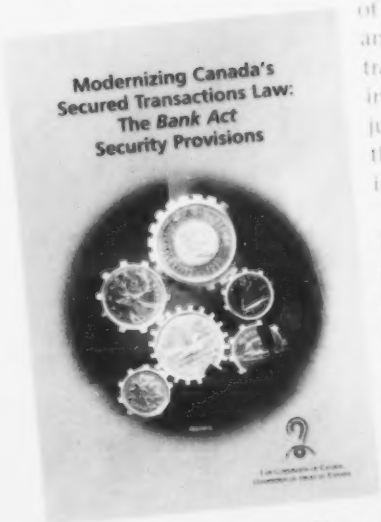

The co-existence of federal and provincial/territorial secured transactions regimes has resulted in considerable uncertainty that undermines the efficiency of secured transactions law.

The report proposes a set of three fundamental principles that will be used in assessing reform options, and uses these principles to critically assess the strengths and weaknesses of each reform proposal.

Based on its analysis, the Law Commission recommends that the *Bank Act* security provisions, sections 427 to 429, be repealed. This approach best meets the criteria of the three guiding principles. It is also likely to create greater certainty in legal outcomes and a more efficient and effective secured transactions regime in Canada.

Modernizing Canada's Secured Transactions Law **and** ***Leveraging Knowledge Assets*** **are available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.**

Leveraging Knowledge Assets

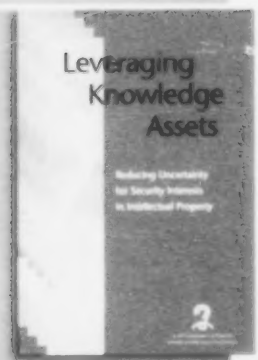

The law regarding security interests in federally regulated industries is inadequate. It presents particular challenges for investors. Experts agree that there is uncertainty in the interplay between the federal intellectual property statutes and provincial statutes dealing with registration of security interests in personal property.

The Law Commission's report entitled: ***Leveraging Knowledge Assets – Reducing Uncertainty for Security Interests in Intellectual Property*** examines the legal and institutional reforms needed to facilitate secured lending based on intellectual property rights. This report was tabled in Parliament in the Spring of 2004.

Nathalie Des Rosiers

AUDACITY OF IMAGINATION AWARD

Co-sponsored by The Law Commission of Canada, the Canadian Federation for the Humanities and Social Sciences and the Department of Justice, Outreach and Partnership Initiative, the ***Nathalie Des Rosiers Audacity of Imagination Award*** is for graduate students who are actively engaged in original and innovative research in pursuit of masters or doctoral degrees in law or the social sciences and humanities. Each year the co-sponsoring agencies invite graduate students from a variety of disciplines across Canada to submit proposals relating to an important law reform issue. Up to six winners are then selected to present their papers at the annual Congress of the Humanities and Social Sciences.

Named after Nathalie Des Rosiers, former President of the Law Commission of Canada, the award recognizes that graduate students are a tremendous source of creative thinking and innovative ideas. During her tenure at the Law Commission of Canada, Ms. Des Rosiers strove to foster an environment of audacious thinking - particularly from young and emerging scholars - as a means of stimulating new and innovative ideas about law and its reform. It is for this reason that the partners are honoured to associate Ms. Des Rosiers' name with the Audacity of Imagination Award.

The theme for the 2005 Nathalie Des Rosiers Audacity of Imagination Award is *"Risk and Trust: Inclusive Citizenship or Excluding Citizens?"* The following winners, selected from a highly competitive pool of more than 65 proposals, will present their papers at the 2005 Congress at the University of Western Ontario:

- **Christie Barron,** Ph.D. Candidate
  School of Criminology, Simon Fraser University
  "A Paradigm of Exclusion: The Impact of the Risk Society on Female Offenders"

- **Augustine Park,** Ph.D. Candidate
  Sociology, York University
  "Children at Risk or Children as Risk: International Law and Child Soldiers as World Citizens: The Case of Sierra Leone"

- **Mark Schaan,** Ph.D. Candidate, Department of Social Policy and Social Work, University of Oxford
  "From Universal to Conditional Risk Take-up: Welfare-to-work and Its Impact on Citizenship, Trust and Agency"

- **Dayna Nadine Scott,** Ph.D. Candidate
  Osgoode Hall Law School, York University
  "Risk as a Technique of Governance (and the Systematic Exclusion of Citizens' Voices)"

- **Meredith Schwartz,** Ph.D. Student
  Philosophy, Dalhousie University
  "Genetic Risk and Trust"

- **Ghislain Thibault,** Département de communications, Université de Montréal
  "Risk Management Related to New Technologies: Towards New Models?"

Information on the *Nathalie Des Rosiers Audacity of Imagination Award* is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

Relationships in Transition

The pace and depth of social change have rendered large areas of law obsolete, ineffective or inadequate. The urgent need to renew the law is revealed not only in the courtroom, but also in the marketplace, the workplace, schools and universities, scientific laboratories, hospitals, social welfare centres and the home. To this end, the Social Sciences and Humanities Research Council and the Law Commission of Canada have joined forces in a strategic joint research initiative, the ***Relationships in Transition*** program.

Each year, this program focuses on one of four themes: economic relationships, personal relationships, social relationships or governance relationships. The theme for the 2004 competition was: *The Environment: Emerging Scientific Knowledge and Managing Legal Risk*.

Rapid advancements in scientific knowledge are changing the shape of our daily lives. For example, emerging technologies are making it possible to develop new monitoring tools and new instruments for environmental impact assessment. Whether it is the quality of the evidence that a legislature must rely on to make a decision on environmental regulations or the factors affecting a doctor's choice between competing medications, we look to the law to provide stability and protection.

This competition continues the Law Commission of Canada's recent work on law and risk by asking, in the face of new scientific knowledge and technologies, *"How should the law manage these uncertainties?"* Research may point to ways we can design the law that will anticipate the legal implications of new scientific knowledge or to ways that existing legal frameworks can try to accommodate new technologies.

The winners of this year's competition are:

Jamie Benidickson, Jennifer Chandler, Scott Findlay, Heather McLeod-Kilmurray, Nathalie Chalifour, André Dabrowski and Dan Lane
University of Ottawa
"Practicing Precaution: Legal, Institutional and Procedural Dimensions of Scientific Uncertainty"

Thérèse Leroux and Hélène Trudeau
Faculté de droit, Université de Montréal
"Preuve scientifique et gestion des risques environnementaux : les diverses modalités d'application du principe de précaution au Canada"

David VanderZwaag, Dalhousie Law School
Jeffrey Hutchings, Department of Biology, Dalhousie University
"Canada's Marine Species at Risk: Science and Law at the Helm But a Sea of Uncertainties"

Roxanne Mykitiuk and Dayna Nadine Scott
Osgoode Hall Law School, York University
"Sharing Knowledges of Risk: Citizen Engagement with Science, Law and Biotechnology"

Virtual Scholar in Residence Program

The ***Virtual Scholar In Residence Program*** is a joint initiative of the Law Commission of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. The program promotes multidisciplinary research on law reform and helps strengthen relationships between academics, the Law Commission and policy makers by providing support to individuals conducting innovative socio-legal research. Through this initiative, the Law Commission engages individuals for eight months to advance its research.

Two Virtual Scholars were engaged this year to work with the Law Commission on its project entitled *Governance Beyond Borders: Globalization and Law Reform*. Stephen Clarkson and Stepan Wood are jointly preparing an extensive review of issues related to governance and the new challenges presented by globalization. Their comprehensive background document and consultations with colleagues will feed the Law Commission's discussion paper on the same topic.

John Borrows, the third Virtual Scholar, was engaged to prepare a paper on Indigenous Legal Traditions. The proposals outlined in this paper are directed at creating laws and institutions that will find an appropriate balance between interests recognizing and respecting Indigenous cultural, political, economic and social integrity and those of society as a whole.

In 2005–2006, the Law Commission will seek applicants for Virtual Scholar awards to work in the following areas:

- What is a crime?
- Privacy of information and the law of consent

Relationships in Transition

The pace and depth of social change have rendered large areas of law obsolete, ineffective or inadequate. The urgent need to renew the law is revealed not only in the courtroom, but also in the marketplace, the workplace, schools and universities, scientific laboratories, hospitals, social welfare centres and the home. To this end, the Social Sciences and Humanities Research Council and the Law Commission of Canada have joined forces in a strategic joint research initiative, the *Relationships in Transition* program.

Each year, this program focuses on one of four themes: economic relationships, personal relationships, social relationships or governance relationships. The theme for the 2004 competition was: *The Environment: Emerging Scientific Knowledge and Managing Legal Risk*.

Rapid advancements in scientific knowledge are changing the shape of our daily lives. For example, emerging technologies are making it possible to develop new monitoring tools and new instruments for environmental impact assessment. Whether it is the quality of the evidence that a legislature must rely on to make a decision on environmental regulations or the factors affecting a doctor's choice between competing medications, we look to the law to provide stability and protection.

This competition continues the Law Commission of Canada's recent work on law and risk by asking, in the face of new scientific knowledge and technologies, *"How should the law manage these uncertainties?"* Research may point to ways we can design the law that will anticipate the legal implications of new scientific knowledge or to ways that existing legal frameworks can try to accommodate new technologies.

THE WINNERS OF THIS YEAR'S COMPETITION ARE:

Jamie Benidickson, Jennifer Chandler, Scott Findlay, Heather McLeod-Kilmurray, Nathalie Chalifour, André Dabrowski and Dan Lane
University of Ottawa
"Practicing Precaution: Legal, Institutional and Procedural Dimensions of Scientific Uncertainty"

Thérèse Leroux and Hélène Trudeau
Faculté de droit, Université de Montréal
"Preuve scientifique et gestion des risques environnementaux : les diverses modalités d'application du principe de précaution au Canada"

David VanderZwaag, Dalhousie Law School
Jeffrey Hutchings, Department of Biology, Dalhousie University
"Canada's Marine Species at Risk: Science and Law at the Helm But a Sea of Uncertainties"

Roxanne Mykitiuk and Dayna Nadine Scott
Osgoode Hall Law School, York University
"Sharing Knowledges of Risk: Citizen Engagement with Science, Law and Biotechnology"

Virtual Scholar in Residence Program

The ***Virtual Scholar in Residence Program*** is a joint initiative of the Law Commission of Canada and the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada. The program promotes multidisciplinary research on law reform and helps strengthen relationships between academics, the Law Commission and policy makers by providing support to individuals conducting innovative socio-legal research. Through this initiative, the Law Commission engages individuals for eight months to advance its research.

Two Virtual Scholars were engaged this year to work with the Law Commission on its project entitled *Governance Beyond Borders: Globalization and Law Reform*. Stephen Clarkson and Stepan Wood are jointly preparing an extensive review of issues related to governance and the new challenges presented by globalization. Their comprehensive background document and consultations with colleagues will feed the Law Commission's discussion paper on the same topic.

John Borrows, the third Virtual Scholar, was engaged to prepare a paper on Indigenous Legal Traditions. The proposals outlined in this paper are directed at creating laws and institutions that will find an appropriate balance between interests recognizing and respecting Indigenous cultural, political, economic and social integrity and those of society as a whole.

In 2005–2006, the Law Commission will seek applicants for Virtual Scholar awards to work in the following areas:

- What is a crime?
- Privacy of information and the law of consent

Living Law Lecture Series

The ***Living Law Lecture Series*** is an integral part of the Law Commission's mandate to engage citizens in discussion and debate about the law and its reform. Law is a dynamic human accomplishment. It mirrors, and partly moulds, the moral character of a society and is a powerful lens through which a society is able to view and judge itself. Over time, it comes to express a society's values and convictions, and may also express its prejudices and pathologies.

Examining issues of Living Law is important as it is not only the law in books that interests the Commission but also the law as it is lived. Often, reform relies on the clarification, or the formulation of a formal legislative response. These reforms are not always successful because they miss the complex set of relationships and circumstances that fashion people's responses to formal enactments. The *Living Law Lecture Series* is about examining the dynamic socio-economic environment in which the law is lived.

During 2003-2005, *Living Law Lecture Series* sessions were held in Vancouver, British Columbia, *Law in a Fearful Society*; Guelph, Ontario *(Hart-Devlin Debate)* and Kingston, Ontario *(Indicting the Corporation? Recent Trends in Corporate Crime Control)*.

More information about the appointment of Dr. Sheva Medjuck is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

Appointment

In November 2004, the Minister of Justice and Attorney General of Canada, the Honourable Irwin Cotler, appointed Dr. Sheva Medjuck to the position of part-time Commissioner with the Law Commission of Canada.

Dr. Medjuck will maintain her current position as Dean of Arts and Science at Mount Saint Vincent University in Halifax. She brings extensive multidisciplinary academic experience, both in teaching and research, to the position.

Dr. Medjuck received a Ph.D. in Sociology from York University in 1978. She has held increasingly senior positions during a distinguished academic career spanning more than 25 years in the fields of sociology, anthropology and women's studies. She has made important research contributions with numerous scholarly publications and presentations on gender and ethnicity.

Her non-academic background includes a former role as Commissioner of Nova Scotia's Human Rights Commission and several Chair and Committee positions with a variety of organizations examining ethnicity and the advancement of women.

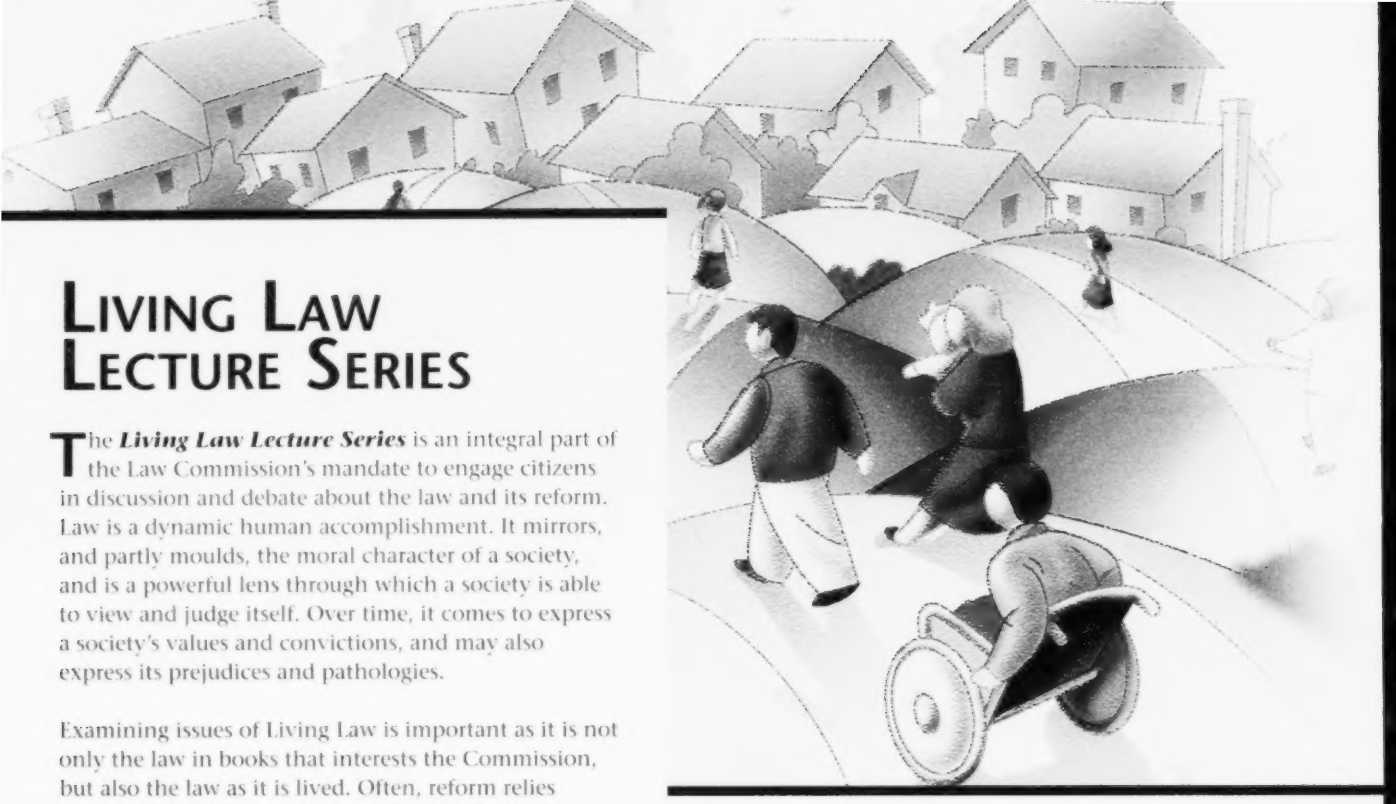

Living Law Lecture Series

The ***Living Law Lecture Series*** is an integral part of the Law Commission's mandate to engage citizens in discussion and debate about the law and its reform. Law is a dynamic human accomplishment. It mirrors, and partly moulds, the moral character of a society, and is a powerful lens through which a society is able to view and judge itself. Over time, it comes to express a society's values and convictions, and may also express its prejudices and pathologies.

Examining issues of Living Law is important as it is not only the law in books that interests the Commission, but also the law as it is lived. Often, reform relies on the clarification, or the formulation of a formal legislative response. These reforms are not always successful because they miss the complex set of relationships and circumstances that fashion people's responses to formal enactments. The *Living Law Lecture Series* is about examining the dynamic socio-economic environment in which the law is lived.

During 2004-2005, *Living Law Lecture Series* sessions were held in Vancouver, British Columbia, *(Law in a Fearful Society)*, Guelph, Ontario *(Hart-Devlin Debate)* and Kingston, Ontario *(Judging the Corporation? Recent Trends in Corporate Crime Control)*.

More information about the appointment of Dr. Sheva Medjuck is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

Appointment

In November 2004, the Minister of Justice and Attorney General of Canada, the Honourable Irwin Cotler, appointed Dr. Sheva Medjuck to the position of part-time Commissioner with the Law Commission of Canada.

Dr. Medjuck will maintain her current position as Dean of Arts and Science at Mount Saint Vincent University in Halifax. She brings extensive multidisciplinary academic experience, both in teaching and research, to the position.

Dr. Medjuck received a Ph.D. in Sociology from York University in 1978. She has held increasingly senior positions during a distinguished academic career spanning more than 25 years in the fields of sociology, anthropology and women's studies. She has made important research contributions with numerous scholarly publications and presentations on gender and ethnicity.

Her non-academic background includes a former role as Commissioner of Nova Scotia's Human Rights Commission and several Chair and Committee positions with a variety of organizations examining ethnicity and the advancement of women.

DOES AGE MATTER?

Law and Relationships Between Generations

"Laws and policies can also have an impact on intergenerational relationships within families."

Relationships between generations are framed by our conceptions about age and age-appropriate responsibilities and activities. Relationships between generations are changing as Canadians make life and career path choices that are increasingly diverse. This project presents the complexity of the demographic changes affecting Canada, outlines the issues that our current legal categories raise, and proposes new concepts of law that could be explored to achieve equality and justice in intergenerational relationships. It asks whether age continues to be a legitimate criterion in all cases, or could governments and institutions adopt other criteria that better support the choices citizens make and promote healthier relationships across generations.

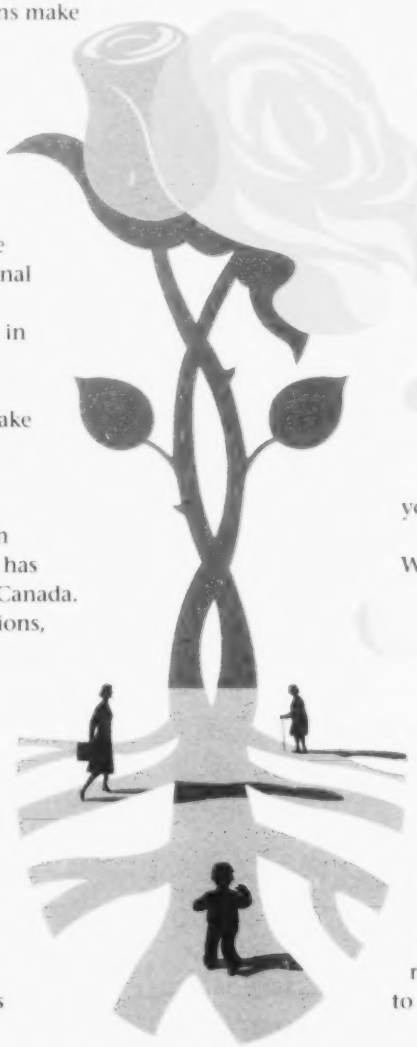

Since the discussion paper's launch in February 2004, the Law Commission has met with a number of groups across Canada. Youth groups, older adults' organizations, policy-makers, academics and the general public, were asked whether sometimes it might be better to use criteria other than age to impose responsibilities and to prescribe eligibility to benefits and programs. It is by asking questions that we can determine whether existing laws reflect the realities of Canadians' lives.

Categories can lead people to focus on the differences between categories rather than on the elements they have in common. Some of the media coverage of issues with respect to Canada's aging population has sought to set one generation against another due to a presumed lack of public resources. Laws and policies can also have an impact on intergenerational relationships within families; for example, mandatory retirement or underemployment may force older workers to be economically dependent on a younger family member.

While much information has been culled to date, the project has spawned new areas to explore. The Law Commission is currently carrying out additional research on transitions to retirement, child and youth labour issues, consent to health care and autonomy in seniors' institutions as well as two studies of age and insurance. Information on these topics and comments received throughout the consultation phase will inform our report that will be submitted to Parliament.

Does Age Matter? **is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.**

WHAT IS A CRIME?

Challenges and Alternatives

The Law Commission of Canada continues to work on its ***"What is a Crime?"*** project, the goal of which is to develop an analytical framework for understanding the processes that both underlie and inform responses to unwanted behaviour.

As part of this project, the Law Commission launched six multidisciplinary research projects that examine the factors that contribute to the definition of *"unwanted"* or *"criminal"* behaviour, and the mechanisms and techniques that are employed in response to certain behaviours. The six projects, which will be completed in the Summer 2005, address a range of issues, including:

Medical Fraud and Over-billing – Joan Brockman, Simon Fraser University, examines the context in which health care fraud is defined and the responses it generates. Of particular interest are the lessons learned in terms of developing less punitive measures for dealing with other behaviours in society.

The Criminalization of Welfare Fraud – Joe Hermer, University of Toronto at Scarborough and Janet Mosher, Osgoode Hall Law School, critically examine the increased criminalization of *"welfare fraud"*, which has been presented as a widespread public menace that requires tough new laws and regulatory action. The research examines how social assistance has been transformed into a site of aggressive regulation that evokes rampant crime and criminal conduct.

Information Privacy – Eric Ward examines informational privacy as an emerging topic of importance to Canadians as they become increasingly aware of the extent to which their daily lives have an informational dimension. The research sets out a series of questions to assess the extent to which threats to a person's privacy, resulting from communication or the management of information, should be addressed by the criminal law.

The Legalization of Gambling – Colin S. Campbell, Douglas College, Gary J. Smith, G. Smith Consulting and Tim Hartnagel, University of Alberta, examine the transformed status of gambling in Canadian society, with particular emphasis on the social, economic and cultural forces that changed the public perception of gambling from a sin, to a vice, to a mode of entertainment. The researchers explore the impacts of various intervention techniques that have emerged in an era of increased legalization.

The Criminalization of Aboriginal Harvesting – Lisa D. Weber, Indigenous Law Program, University of Alberta and Cora Weber-Pillwax, First Nations Education, University of Alberta, explore the harvesting and usage of wildlife and other natural resources by Indigenous peoples and the legal categorization of criminality that has tended to accompany these practices and activities. Many Aboriginal persons, families and communities live in severe poverty, often forcing them to rely on hunting, fishing and trapping as means of subsistence.

Civility and Neighbourhood Order/Disorder in an Urban Setting – For Frédéric Lemieux, Université de Montréal, incivility is associated with negative and undesirable behaviour that is socially unacceptable. This research examines the influence of social housing governance (external factors) and personal characteristics (internal factors) on the definition of, and reaction to, incivility.

The results of the case studies, as well as that of the Law Commission's engagement process, will help the Commission begin preparing its Report.

Information on *What Is A Crime?* is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

IN SEARCH OF SECURITY

One of the most fundamental changes in policing over the past several decades has been the proliferation of networks of policing. Increasingly it has become clear that *"policing"* is much more than what we traditionally associate with state-directed policing activities. No longer is policing the sole purview of the uniformed municipal, provincial or federal police officer. Our daily lives are now inundated with complex public and private policing activities. Canada - and, indeed, much of the world - is in the midst of a transformation in how policing services are delivered and understood. This new era of policing is one in which policing services are provided by a complex network of overlapping public police and private security agencies.

For the past several years, the Law Commission has examined these fundamental changes in policing and their impact on the legal, policy and social environments. As part of this work, the Law Commission recently contributed to a special issue of the *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, which highlighted some of the results from the Commission's highly successful international conference on policing and security. In addition, in March 2005, the University of Toronto Press released *Re-imagining Policing in Canada*, an edited collection of background research that was commissioned as part of the Law Commission's policing project.

In 2005 the Law Commission will release its report to Parliament on this important issue. In addition to examining the emergence of networks of policing in Canadian society and how they have occurred, the Report will explore whether the current legal and regulatory framework adequately reflects the realities of modern policing, and will question whether policing, in all of its manifestations, continues to reflect core Canadian democratic values and aspirations. The Report will also provide recommendations for reform aimed at ensuring democratic policing in 21st century Canada.

Information on *In Search of Security* is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

"No longer is policing the sole purview of the uniformed municipal, provincial or federal police officer."

PARTICIPATORY JUSTICE

Wherever there are people, the possibility of conflict exists. One of the ways we deal with conflict is through the justice system. Our adjudicative system, although committed to principled and just outcomes, often fails to meet the needs of the parties involved in the conflict or the best interests of the larger community.

The Law Commission of Canada held cross-country consultations in the late nineties, which revealed that Canadians want choices for resolving their conflicts, and that many want to actively participate in the conflict resolution process. In November 2003, it submitted a report to Parliament, which examines Canada's current experience with participatory justice, restorative justice and mediation, offers guiding principles for designing participatory justice processes, and sets out recommendations for achieving a culture of participatory justice.

Since the report was tabled, the Law Commission of Canada has continued to nurture its relationship with various community organizations and has expanded its network of partnerships. These relationships are evident, particularly during the third week of November of each year. That week has been proclaimed Restorative Justice Week, which highlights Canadians' efforts to find alternative ways to deal with the harm caused by crime.

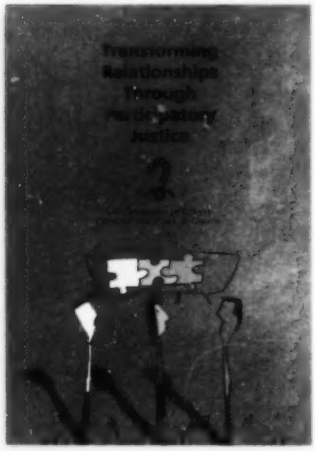

Last year, the Law Commission sponsored and/or participated in activities and events, and partnered with various organizations, to promote participatory conflict resolution.

These include:

- The Restorative Justice Week opening ceremonies and proclamation by the Mayor at Ottawa City Hall;
- RJ ArtsFest, an initiative of The Church Council on Justice and Corrections. This cabaret-style evening explored, through artistic expression, restorative justice approaches to serious crime;
- A one-day forum on restorative justice with other organizations, including YOUCAN, a non-profit organization focused on youth-led initiatives in non-violent conflict resolution and violence prevention;
- A community forum entitled: *Engaging Us All in the Dialogue* in St. John's, Newfoundland-and-Labrador;
- The Ron Wiebe Awards Banquet, where persons who have advanced the cause of restorative justice in Canada are recognized; and
- In collaboration with Prairie Research Associates, a project entitled The *Evaluation of a Restorative Justice Approach to Elder Abuse*, which will examine the effectiveness of applying the principles and practices of restorative justice to cases involving elder abuse.

The Law Commission of Canada will continue to work with communities and stakeholders to advance this approach to conflict resolution.

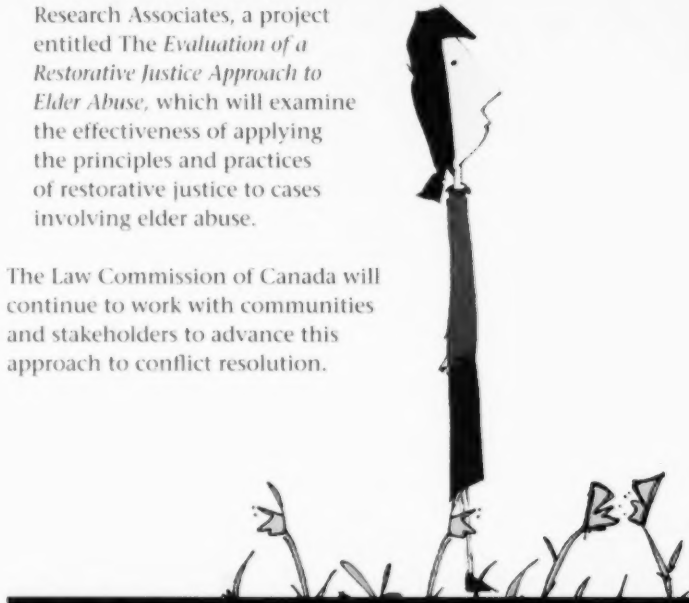

***Transforming Relationships Through Participatory Justice* is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.**

GOVERNANCE BEYOND BORDERS

Today, the world is a more interconnected and interdependent place than ever. As a result of our history and our cultural heritage, Canadians have ties with virtually every country in the world. Thanks to advances in communication and transportation, the ever-increasing flow of ideas, people, goods and services seems to erase borders. In other respects, however, globalization seems to reinforce familiar borders or erect new ones in reaction to perceived threats such as terrorism or disease. Boundaries are also shifting in a variety of ways. As Canada and the world become increasingly interdependent despite territorial markings, borders between domestic and international legal and policy issues are blurring. Canadians are becoming increasingly interested not only in how decisions made both at home and abroad may affect them, but also in how decisions made here in Canada affect the rest of the world.

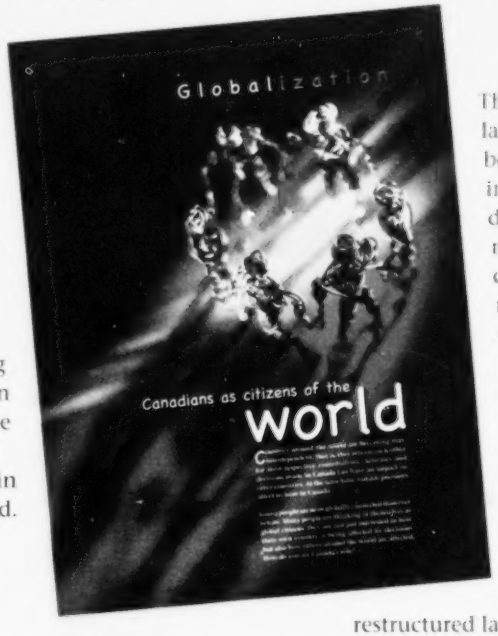

In addition, governmental functions are shifting upwards to be performed in multilateral intergovernmental structures, others are being assumed by an array of less formal private global institutions while some functions are being shifted to other levels of government. Sometimes, these non-government entities wield influence on a par with Canadian governments, while operating without the same limitations. For many Canadians, this increase in power coupled with the lack of constraints on its use poses serious concerns. Provinces, territories, and municipalities are also extending influence beyond their boundaries, leading to calls for increasing their participation in the formal processes of international relations.

"For Canada, globalization poses a number of challenges of governance, whether they be the development of the law to provide for transparency, accountability, and inclusion, or the state's effectiveness in dealing with questions that go beyond its territorial sovereignty."

Bernard Colas
Acting President and Commissioner
Montreal, Quebec

These changes have caused a lack of coherence or consistency between the various actors and international and domestic decisions. A number of actors may sometimes be working at cross-purposes and may not be reflecting the values to which Canadians aspire. Even within the federal government itself, domestic and international policies, or the policies of two different departments, may not be coordinated, leading to inconsistencies and inefficiencies. This project asks whether methods of governance, such as new or restructured laws, regulations, guidelines or oversight bodies could respond to these challenges.

The Law Commission has engaged in consultations and research on these issues in preparation for the release of a discussion paper. In addition, because the issue of governance beyond borders affects all Canadians, especially young people who will be the citizens of tomorrow in a global community, the Law Commission of Canada has chosen ***Globalization: Canadians as Citizens of the World*** as its topic for the 2005 Roderick A. Macdonald Contest.

Information on *Governance Beyond Borders* is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

GOVERNANCE BEYOND BORDERS

Today, the world is a more interconnected and interdependent place than ever. As a result of our history and our cultural heritage, Canadians have ties with virtually every country in the world. Thanks to advances in communication and transportation, the ever-increasing flow of ideas, people, goods and services seems to erase borders. In other respects, however, globalization seems to reinforce familiar borders or erect new ones in reaction to perceived threats such as terrorism or disease. Boundaries are also shifting in a variety of ways. As Canada and the world become increasingly interdependent despite territorial markings, borders between domestic and international legal and policy issues are blurring. Canadians are becoming increasingly interested not only in how decisions made both at home and abroad may affect them, but also in how decisions made here in Canada affect the rest of the world.

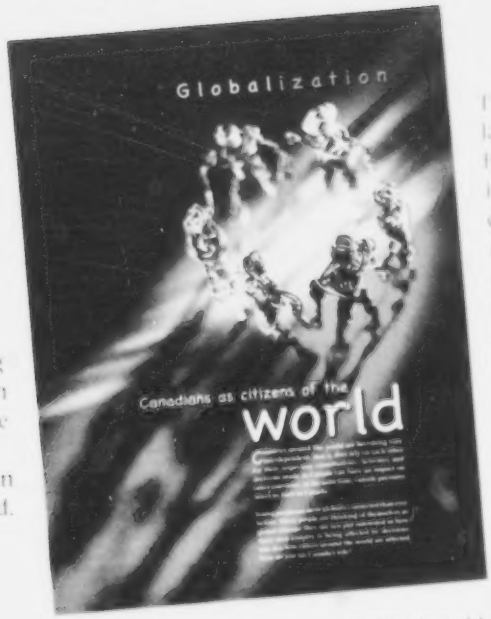

In addition, governmental functions are shifting upwards to be performed in multilateral intergovernmental structures, others are being assumed by an array of less formal private global institutions while some functions are being shifted to other levels of government. Sometimes, these non-government entities wield influence on a par with Canadian governments, while operating without the same limitations. For many Canadians, this increase in power coupled with the lack of constraints on its use poses serious concerns. Provinces, territories, and municipalities are also extending influence beyond their boundaries, leading to calls for increasing their participation in the formal processes of international relations.

Bernard Colas
Acting President and Commissioner
Montreal, Quebec

These changes have caused a lack of coherence or consistency between the various actors and international and domestic decisions. A number of actors may sometimes be working at cross-purposes and may not be reflecting the values to which Canadians aspire. Even within the federal government itself, domestic and international policies, or the policies of two different departments, may not be coordinated, leading to inconsistencies and inefficiencies. This project asks whether methods of governance, such as new or restructured laws, regulations, guidelines or oversight bodies could respond to these challenges.

The Law Commission has engaged in consultations and research on these issues in preparation for the release of a discussion paper. In addition, because the issue of governance beyond borders affects all Canadians, especially young people who will be the citizens of tomorrow in a global community, the Law Commission of Canada has chosen *Globalization: Canadians as Citizens of the World* as its topic for the 2005 Roderick A. Macdonald Contest.

Information on *Governance Beyond Borders* is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

Indigenous Legal Traditions

Indigenous communities around the world continue to uphold traditions about relationships among people, in particular, governance of community, of the environment and of punishment for wrongdoing. These traditions originate in the political, economic, spiritual, and social values expressed through the teachings, behaviour and knowledge of respected individuals and elders. These principles are enunciated in the rich stories, ceremonies, and traditions within Indigenous communities. They represent the accumulated wisdom and experience of Indigenous peoples. Some of the narratives predate the common and civil law, have been effective for millennia and have never been overruled or abrogated.

Indigenous traditions - often transmitted orally - provide the basis for good community practices, healthy relationship building and sound decision-making. Canadian society has recognized the insight of Indigenous legal traditions through the explorations of restorative and transformative justice as alternatives to mainstream criminal justice programs. The courts have recognized the importance of such traditions in numerous circumstances. Moreover, self-government agreements and the *Constitution Act, 1982* have stimulated greater interest in Indigenous legal traditions in recent years. However, in some cases, traditional knowledge has been lost, misinterpreted or, more seriously, ignored in decision-making and its influence has been eroded within some Indigenous communities. Yet, these traditions could be of great benefit to Indigenous peoples and the wider public if they were given space to grow and develop. Canada has distinguished itself as a country that operates effectively with a bi-juridical tradition, and there is much that can be learned and analogized from this experience in creating greater recognition for Indigenous legal traditions in the country.

A dynamic law reform agenda should work within a framework that recognizes legal pluralism in its fullest form. Other suggestions have been made over the years for opening up more space for Indigenous legal traditions including: making more use of elders as court-appointed experts on customary law; creating Indigenous courts; making more use of sentencing and healing circles; increasing the representation of Indigenous peoples on Canadian courts including the Courts of Appeal and the Supreme Court of Canada. However, there are many others that merit investigation.

Information on *Indigenous Legal Traditions* is available on-line at www.lcc.gc.ca or by contacting the Law Commission of Canada.

The Law Commission of Canada is pursuing, through research and consultations, the question of protection and respect for Indigenous legal traditions in an increasingly pluralistic society. Through its partnership with the Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, the Law Commission has engaged John Borrows of the Faculty of Law at the University of Victoria as a Virtual Scholar in Residence for 2004-2005. He is drafting a comprehensive background document which will feed a discussion paper on these issues, which is expected to be completed in the Fall of 2005.

2005 Legal Dimensions Initiative – Indigenous Legal Traditions

The Canadian Association of Law Teachers (CALT), the Canadian Law and Society Association (CLSA), the Canadian Council of Law Deans, and the Law Commission of Canada have once again co-sponsored the seventh annual legal and socio-legal research initiative. Legal and socio-legal scholars in Canada are invited to submit proposals for research papers for presentation at the Annual Meetings of the CALT and/or the CLSA each year. The theme for the 2005 Legal Dimensions Initiative is *"**Indigenous Legal Traditions**"*.

The Law Commission of Canada has awarded research contracts to the following successful candidates:

Ted Palys, Simon Fraser University
Wenona Victor, Stó:lo Nation Qwi:qwelstóm
Getting to a Better Place: Qwi:qwelstóm, the Stó:lo Nation and Self-Determination

Ghislain Otis, Université Laval
Personnalité, territorialité et valorisation constitutionnelle des traditions juridiques autochtones

Darlene Johnston, University of Toronto
Totemic Identity and Aboriginal Governance

Paulette Regan, University of Victoria
An Apology Feast in Hazelton: Making Space for Indigenous Law, Conflict Resolution and Peacemaking Traditions to Address the Colonial Legacy of Indian Residential Schools

Perry Shawana, University of Northern British Columbia
Carrier Medicine Knowledge, Ethics and Legal Process

Dawnis Kennedy, University of Victoria
Section 35 and Indigenous Legal Traditions: Working Towards Intersocietal Law?

Electoral Reform

On March 31, 2004, the Honourable Irwin Cotler, Minister of Justice and Attorney General of Canada, tabled in Parliament the Law Commission of Canada's report ***Voting Counts: Electoral Reform for Canada***. Based on more than two years of extensive research and public engagement, the report includes 23 recommendations for reforming Canada's electoral system.

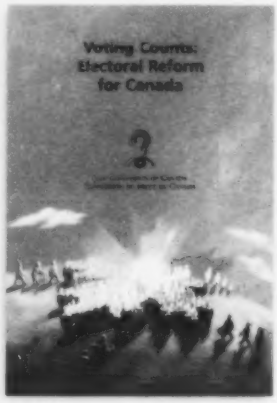

In addition to recommending adding an element of proportionality to the electoral system, the Law Commission of Canada made recommendations to promote the better representation of women, minority group members, and Aboriginal people in the House of Commons and address youth participation and representation. It also examined various electoral system design issues, and considered how to implement and monitor the introduction of a new electoral system in Canada.

Overall, the Report recognizes that no single measure will suffice to address the complex challenges facing Canadian democracy. However, it has become apparent that the first-past-the-post electoral system no longer meets the democratic aspirations of many Canadians. Electoral reform is thus a necessary step to energize and strengthen Canada's system of democratic governance. Since the release of ***Voting Counts***, the Law Commission has continued to engage Canadians in discussion and debate about electoral system reform, participating in different conferences, presenting its recommendations to various groups, and writing about its report in various publications. On February 1, 2005, Bernard Colas, Acting President of the Law Commission and Nathalie Des Rosiers, the former President, appeared before the Standing Committee on Procedures and House Affairs to discuss the report and to share its experiences in engaging Canadians on this important issue.

Consultations, Conferences and Presentations

Indigenous Legal Traditions

April 2
Montreal, Quebec
Presentation, *Despite State Borders: The Evolving Importance of International Law and Institutions to Indigenous Peoples and their Public and Private Partners*

April 3
Montreal, Quebec
Presentation, Canadian Bar Association

July 21
Victoria, British Columbia
Roundtable

October 7
Winnipeg, Manitoba
Roundtable

February 16
Ottawa, Ontario
Presentation, Institute on Governance

February 17
Ottawa, Ontario
Presentation, Department of Justice
Forum on Aboriginal Law in the Contemporary Canadian Legal Context

March 5
Ottawa, Ontario
Study Panel

Participatory Justice

April 15
Arnprior, Ontario
Presentation, Church Council on Justice and Corrections

June 2
Kitchener, Ontario
Presentation, Conflict Resolution Network Canada National Biennial Conference

November 12
Ottawa, Ontario
Restorative Justice Week

November 18
Ottawa, Ontario
ArtsFest, Collaborative Justice Project

November 19
St. John's, Newfoundland and Labrador
Restorative Justice Strategic Planning Session

November 20
St. John's, Newfoundland and Labrador
Ron Wiebe Award Ceremony

Electoral Reform

April 23
Ottawa, Ontario
Presentation, Library of Parliament Seminar Series

April 28
Toronto, Ontario
Public event with Fair Vote Canada

May 26
London, Ontario
Public consultation

September 15
Montreal, Quebec
Presentation, Conference: Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec

September 25
Moncton, New Brunswick
Presentation, Advisory Council on the Status of Women

October 25
Ottawa, Ontario
Presentation in collaboration with Fair Vote Canada

February 1
Ottawa, Ontario
Appearance before the Standing Committee on Procedures and House Affairs, House of Commons

Is Work Working?

April 20
Picton, Ontario
Workshop, Eastern Ontario Region Legal Clinic's Annual Training

August 16
Winnipeg, Manitoba
Presentation, Canadian Bar Association Conference

October 29
Ottawa, Ontario
Roundtable, Human Resources Development Canada

November 8
Ottawa, Ontario
Roundtable, Policy Research Initiative

December 13-15
Ottawa, Ontario
Presentation, Exploring New Approaches to Social Policy Conference

January 24
Winnipeg, Manitoba
Launch of Discussion Paper *Is Work Working? Work Laws that Do a Better Job*

January 24
Winnipeg, Manitoba
Roundtable with business, labour and employee organizations

Does Age Matter?

April 1-2
Cape Town, South Africa
Presentation, Family Law Conference

April 19
Ottawa, Ontario
Presentation, Department of Justice Policy Committee

May 10
Ottawa, Ontario
Presentation, Brookfield High School

May 27
Winnipeg, Manitoba
Presentation, College and University Retiree Associations of Canada

June 1
Winnipeg, Manitoba
Public Consultation with the University of Manitoba Centre on Aging

June 5
Victoria, British Columbia
Panel, International Consortium for Intergenerational Programs

October 3
Montreal, Quebec
Public Consultation

October 3-5
Montreal, Quebec
Presentation, International Conference: From Ageing to Ageing Well

October 21
Victoria, British Columbia
Public Consultation

November 17
Ottawa, Ontario
Presentation, REACH Canada

November 19
Ottawa, Ontario
Presentation, Library of Parliament
Seminar Series

February 17
Victoria, British Columbia
Presentation, Community Forum

What Is A Crime?

July 15
Toronto, Ontario
Presentation, Department of Justice
Policy Advisory Committee

October 1
Vancouver, British Columbia
Symposium, *Law in a Fearful Society*

October 3
Montreal, Quebec
Public consultation

October 5
Montreal, Quebec
Workshop

October 22
Ottawa, Ontario
Roundtable, Case Studies

November 13
Guelph, Ontario
Hart-Devlin Debate

November 24
Ottawa, Ontario
Presentation, National Forum on the
Impact of the Criminal Record

March 30
Kingston, Ontario
Living Law Lecture, *Judging the Corporation? Recent Trends in Corporate Crime Control*

Leveraging Knowledge Assets

April 7
Toronto, Ontario
Panel, Canadian Bar Association,
Commercial Law Section

Governance Beyond Borders

June 2
Winnipeg, Manitoba
Presentation, Legal Dimensions

June 10
Ottawa, ON
Roundtable on Globalization

June 11
Ottawa, Ontario
Advisory Role, Department of Justice
meeting on the relationship between
domestic and international law

October 1-3
Hamilton, Ontario
Consultation, McMaster/
University of Toronto Team on
Globalization and Autonomy

October 14
Ottawa, Ontario
Roundtable on Globalization

Policing and Security

October 6-7
Montreal, Quebec
Presentation, Symposium of Canadian
Private Security Regulators

Beyond Conjugality

April 1-2
Cape Town, South Africa
Presentation, Family Law Conference

April 21
Ottawa, Ontario
Presentation, REACH Canada

General

April 13-16
Wellington, New Zealand
Presentation, Australian Law Reform
Agencies Conference

April 14
Toronto, Ontario
Presentation, Restoring Dignity

April 17
Val Morin, Quebec
Presentation, 41e Congrès de l'Association
des professeurs de droit

May 11
Montreal, Quebec
Presentation, Cour municipale
de Montréal

May 13
Ottawa, Ontario
Presentation, Community Based
Research Network

August 8-12
Montreal, Quebec
Presentation, International Conference
on Society for Law Reform

August 14
Winnipeg, Manitoba
Presentation, Justicia Award

September 27
Ottawa, Ontario
Visit by a delegation from the Department
of Justice, Viet Nam

October 6-9
Montreal, Quebec
2nd World Congress against the
Death Penalty

October 14
Ottawa, Ontario
Visit by a delegation from Department
of Territorial Administration, Mali

October 29
Ottawa, Ontario
Roundtable on Canada-U.S. Regulatory
Cooperation

March 29
Ottawa, Ontario
Roundtable on Law and Risk

Management Report

Statement of Management Responsibility

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements for the year ended March 31, 2005 and all information contained in this report rests with Commission management.

These statements have been prepared by management in accordance with Treasury Board Accounting Standards based upon generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Readers of these statements are cautioned that the financial statements are not necessarily complete; certain liabilities and expenses are only recorded at a government-wide level at this time. These statements should be read within the context of the significant accounting policies set out in the Notes.

Management has developed and maintains books, records, internal controls and management practices, designed to provide reasonable assurance that the Government's assets are safeguarded and controlled, that resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as the Treasury Board and Commission policies and statutory requirements.

The transactions and financial statements of the Commission have not been audited.

Bernard Colas
Acting President
May 20th, 2005

Bruno Bonneville
Executive Director
May 20th, 2005

Statement of Financial Position (unaudited)

As at March 31 *(in dollars)*	2005	2004
Assets		
Financial Assets		
Accounts receivable *(note 6)*	**27,000**	7,896
Advances *(petty cash)*	**1,000**	1,000
Total Financial Assets	**28,000**	8,896
Non-Financial Assets		
Capital assets *(note 7)*	**192,661**	271,058
Total Assets	**220,661**	279,954
Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities *(note 8)*	**367,635**	444,743
Net Liabilities		
Net liabilities, beginning of year	**(164,789)**	(550,012)
Net cost of operations	**(3,481,110)**	(3,476,623)
Net cash provided by government	**3,307,825**	3,698,046
Services provided without charge *(note 9)*	**191,100**	163,800
Total Net Liabilities	**(146,974)**	(164,789)
Total Liabilities and Net Liabilities	**220,661**	279,954

Commitments *(note 10)*

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Statement of Operations (unaudited)

For the year ended March 31 *(in dollars)*	2005	2004
Revenues		
Miscellaneous revenues	**10**	-
Expenses *(note 5)*		
Salaries and wages	**1,367,123**	1,478,700
Professional and special services	**1,180,519**	1,051,816
Travel and relocation	**270,772**	173,675
Rentals	**212,849**	160,859
Information	**167,499**	452,307
Amortization of capital assets	**101,647**	33,882
Communications	**73,518**	61,346
Equipment expenses	**50,479**	18,769
Repair and maintenance	**34,430**	24,035
Utilities, materials and supplies	**22,157**	20,951
Miscellaneous	**127**	283
Total expenses	**3,481,120**	3,476,623
Net Cost of Operations	**(3,481,110)**	(3,476,623)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Statement of Cash Flow (unaudited)

For the year ended March 31 *(in dollars)*	2005	2004
Operating Activities		
Net Cost of Operations	**(3,481,110)**	(3,476,623)
Non-cash items included in Net Cost of Operations:		
Amortization of capital assets *(note 7)*	**101,647**	33,882
Services provided without charge *(note 9)*	**191,100**	163,800
Variations in Statement of Financial Position:		
Accounts receivable	**(19,104)**	74,014
Accounts payable and accrued liabilities	**(77,108)**	(188,179)
Net Cash Used in Operating Activities	**(3,284,575)**	(3,393,106)
Capital Activities		
Capital Assets		
Acquisitions *(note 7)*	**(23,250)**	(304,940)
Net Cash Used in Capital Activities	**(23,250)**	(304,940)
Net Cash Provided by Government	**(3,307,825)**	(3,698,046)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Notes to the Financial Statements (unaudited)

1. Authority and purpose

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act*, which came into force in 1997. The Commission's expenditures are funded by an annual appropriation from Parliament.

The mandate of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

2. Significant accounting policies

These financial statements have been prepared on an accrual basis of accounting in accordance with Treasury Board Accounting Standards. These standards are based on Generally Accepted Accounting Principles in Canada. The primary source of the accounting principles is from the recommendations of the Public Sector Accounting Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants supplemented by the recommendations of the Accounting Standards Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants for situations not covered by the Public Sector Accounting Board. Readers of these statements are cautioned that the introduction of accrual accounting at the Commission level is evolutionary. Not all assets, liabilities and expenses applicable to the Commission are recorded at this time. As such, the financial statements are not necessarily complete. However, all such assets, liabilities and expenses are recorded at a government-wide level in the financial statements of the Government of Canada. The accompanying notes provide additional details and should be read with care.

The significant accounting policies include the following:

(a) Parliamentary appropriations

The Commission is financed by the Government of Canada through Parliamentary appropriations. Appropriations provided to the Commission do not parallel financial reporting according to generally accepted accounting principles as they are, in a large part, based on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the Statement of Operations and the Statement of Financial Position are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 11 to these financial statements provides information regarding the source and disposition of these authorities.

(b) Net cash provided by government

All departments including agencies and departmental corporations operate within the Consolidated Revenue Fund (CRF) which is administered by the Receiver General for Canada. All cash receipts are deposited to the CRF and all cash disbursements made by departments are paid from the CRF. Net cash provided by government is the difference between all cash receipts and all cash disbursements, including transactions between departments and agencies.

(c) Expenses

Expenses are recorded when the underlying transaction or expense occurs subject to the following:

- Employee termination benefits are expensed by the Commission when paid. Estimated accruals are not recorded at the Commission level, rather they are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Vacation pay and overtime are experised in the year that the entitlement occurs:
- Contributions to superannuation plans are recognized in the period that the contributions are made. Actuarial surpluses or deficiencies are not recorded in the Commission's books but are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Services provided without charge by other government departments and agencies are recorded as operating expenses at their estimated cost and a corresponding amount is credited directly to the net liabilities.
- Liabilities for retroactive salary expenses are recorded for contract agreements meeting either one of the following conditions:
  - The salary contract agreement has been ratified and signed before March 31, 2005; or
  - Treasury Board directs the department to accrue the liability even though the salary agreement is ratified but not signed.

(d) Accounts Receivables

Accounts receivables are stated at amounts expected to be ultimately realized. A provision is made for accounts receivables where recovery is considered uncertain.

(e) Capital Assets

Assets and leasehold improvements having an initial cost greater than $5,000 are recorded at cost and are amortized on a straight line basis over their estimated economic lives as follows:

Capital Asset Class	Amortization Period
Informatics software	3 to 5 years
Leasehold improvements	Over the term of the lease

Amortization commences the month following the asset is put in service.

(f) Foreign currency transactions

Transactions involving foreign currencies are translated into Canadian dollar equivalents using rates of exchange in effect at the time of those transactions.

3. Comparative information

Comparative figures have been reclassified to conform to current year's presentation.

4. Measurement uncertainty

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts of assets, liabilities, revenues and expenses reported in the financial statements. At the time of preparation of these statements, management believes the estimates and assumptions to be reasonable. The most significant items where estimates are used are accrued liabilities, provision for vacation pay and amortization of capital assets.

5. Related party transactions

The Commission is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies, and Crown corporations. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business. Certain of these transactions are on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises, while others are services provided without charge to the Commission. *(See note 9)*

6. Accounts receivable

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Other Government Departments		
GST refundable advance	-	7,896
External parties		
Accounts receivable	**27,000**	-
	27,000	7,896

7. Capital assets and accumulated amortization

Capital Assets

(in dollars)	Balance beginning of year	Acquisitions	Disposal/ adjustment	Balance end of year
Informatics software	-	23,250	-	**23,250**
Leasehold improvements	304,940	-	-	**304,940**
	304,940	23,250	-	**328,190**

Accumulated Amortization

(in dollars)	Balance beginning of year	Current year amortization	Disposal/ adjustment	Balance end of year
Informatics software	-	-	-	-
Leasehold improvements	33,882	101,647	-	**135,529**
	33,882	101,647	-	**135,529**
Net Capital Assets	271,058	(78,397)	-	**192,661**

8. Accounts payable and accrued liabilities

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Other Government Departments		
Accounts payable	**15,048**	243,963
External parties		
Accounts payable and accrued liabilities	**260,244**	98,871
Accrued salaries	**17,543**	17,009
Provision for vacation pay	**74,800**	84,900
	367,635	444,743

9. Services provided without charge

During the year, the Commission received services that were obtained without charge from other government departments and agencies. These amounts are reflected in the Statement of Operations.

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	**107,500**	80,900
Contributions covering employer's share of employee insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	**83,600**	82,900
	191,100	163,800

10. Commitments

The nature of the Commission's activities results in some large multi-year contracts and obligations whereby the Commission will be committed to make some future payments when the services are rendered. Future year commitments are as follows:

(in dollars)	
2005–2006	**89,600**
2006–2007	**59,100**

11. Parliamentary appropriations

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Operating expenditures, Vote 35	**2,966,000**	2,943,000
Supplementary Vote 35a	**-**	-
Supplementary Vote 35b	**147,150**	543,804
Transfer from TB, Vote 10	**-**	11,100
Transfer from TB, Vote 15	**18,000**	23,000
	3,131,150	3,520,904
Lapsed	**95,389**	112,260
	3,035,761	3,408,644
Contributions to employee benefits plan	**192,161**	204,262
Use of Appropriations	**3,227,922**	3,612,906

12. Reconciliation net cost of operations to appropriations used

(in dollars)	Current Year	Prior Year
Net Cost of Operations	**3,481,110**	3,476,623
Adjustments for items affecting net cost of operations but not affecting appropriations:		
Services provided without charge	**(191,100)**	(163,800)
Adjustments of prior year - accounts payable and accrued liabilities	**5,602**	4,089
Refunds of previous year's expenditures	**597**	17,636
Change in provision of vacation pay	**10,100**	7,300
Amortization of capital assets	**(101,647)**	(33,882)
Miscellaneous revenues	**10**	-
	(276,438)	(168,657)
Adjustments for items not affecting net cost of operations but affecting appropriations:		
Capital acquisitions	**23,250**	304,940
Use of Appropriations	**3,227,922**	3,612,906

Staff and Advisory Council/Personnel et Conseil consultatif

Commission Staff/
Personnel de la Commission

Stéphane Bachand
Steven Bittle
Bruno Bonneville
Dennis Cooley
Marie-Elaine Guilbault
Karen Jensen
Daniel Lanouette
Lorraine Pelot
Rae Raymond
Suzanne Schryer-Belair
Patricia Steele
Maryse St-Pierre
Lise Traversy

Advisory Council/
Conseil consultatif

Sanjeev Anand
Darin Barney
George Berberi
Marie-Andrée Bertrand
June Callwood
Geneviève Cartier
Paul-André Comeau
Ervan Cronk
Janet Dench
Irène D'Entremont
Wilma Derksen
Jean Dragon
Leena Evic-Twerdin
Dave Farthing
Jean-Pierre Gariépy
Ken Hatt
Mavis Henry
Peggy Johnson
Heather MacFadgen
Alan Reynolds
Morris Rosenberg
Jeff Willbond

Law Commission of Canada
Commission du droit du Canada

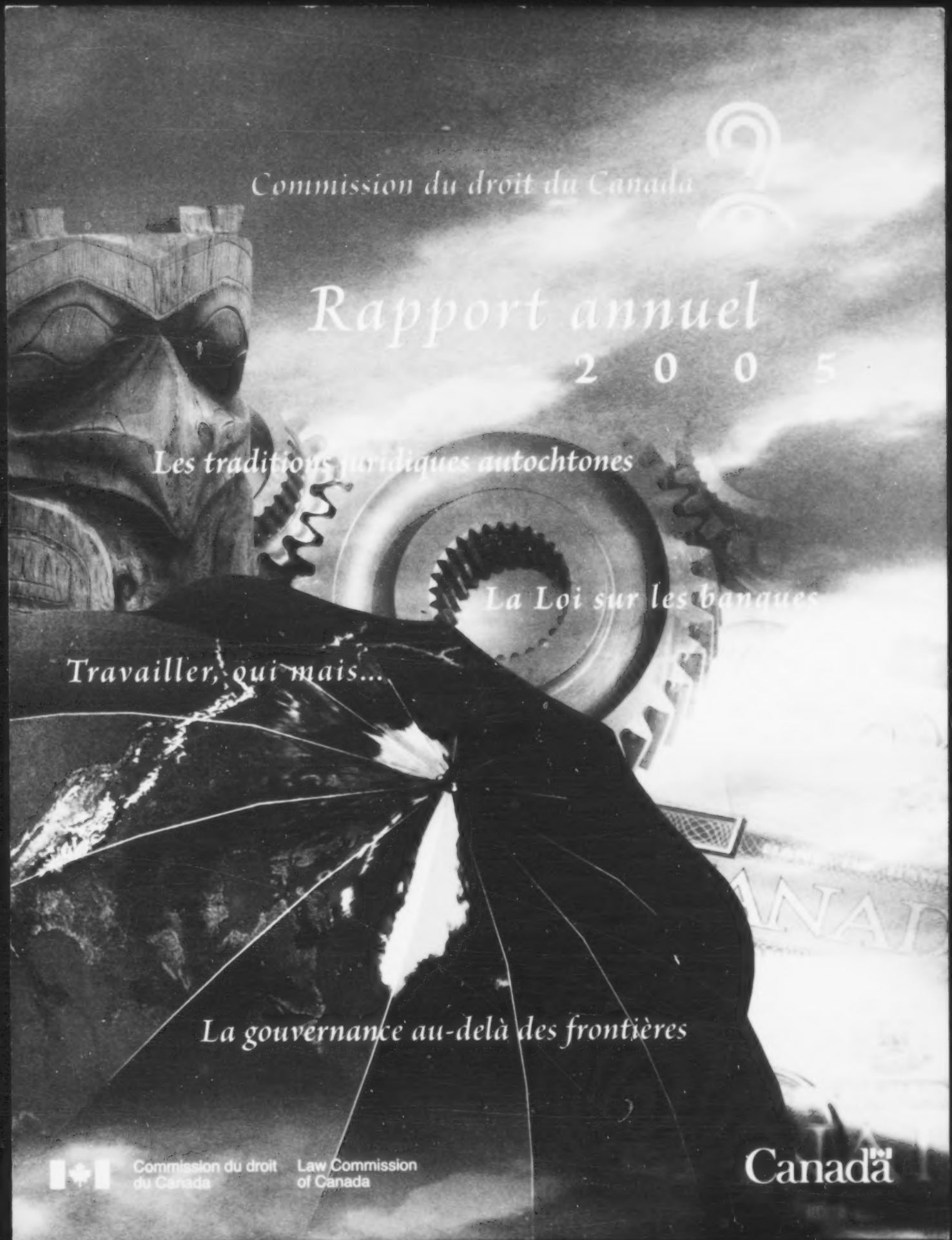
Commission du droit du Canada
Rapport annuel
2005
Les traditions juridiques autochtones
La Loi sur les banques
Travailler, oui mais...
La gouvernance au-delà des frontières
Commission du droit du Canada
Law Commission of Canada
Canada

Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représenté par le Ministre des Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada, 2005

ISBN : 0-662-68770-1
Numéro de catalogue : JL1-1/2005

Commission du droit du Canada
Site Web : www.cdc.gc.ca

Mission

La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans le renouvellement du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

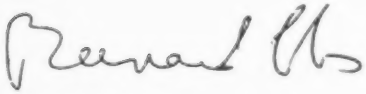

Bernard Colas
Président par intérim et Commissaire
Montréal (Québec)

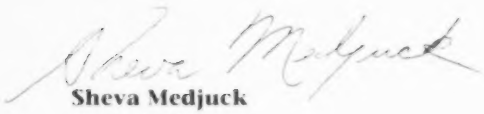

Sheva Medjuck
Commissaire
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Mark L. Stevenson
Commissaire
Comox (Colombie-Britannique)

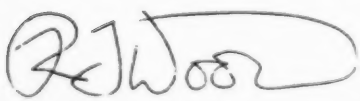

Roderick J. Wood
Commissaire
Edmonton (Alberta)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler 2
Concours Roderick A. Macdonald 2004 4
La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés 5
Capitaliser le savoir 5

GÉNÉRAUX

Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers 6
Rapports en évolution 7
Programme Chercheur virtuel en résidence 7
Série du Droit vivant 8
Nomination – Madame Sheva Medjuck 8

RAPPORTS PERSONNELS

Une question d'âge : les rapports entre les générations et le droit 9

QU'EST-CE QU'UN CRIME?

Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix 10

RAPPORTS SOCIAUX

En quête de sécurité 11
La justice participative 12

RAPPORTS DE GOUVERNANCE

La gouvernance au-delà des frontières 13
Les traditions juridiques autochtones 14
Initiative « Perspectives juridiques » 2005, Les traditions juridiques autochtones 15
La réforme électorale 15

Consultations, conférences et présentations 16
Rapport de la gestion 18
Personnel et Conseil consultatif 24

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS ÉCONOMIQUES

Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler 2
Concours Roderick A. Macdonald 2004 4
La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés 5
Capitaliser le savoir 5

GÉNÉRAUX

Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers 6
Rapports en évolution 7
Programme Chercheur virtuel en résidence 7
Série du Droit vivant 8
Nomination – Madame Sheva Medjuck 8

RAPPORTS PERSONNELS

Une question d'âge : les rapports entre les générations et le droit 9

QU'EST-CE QU'UN CRIME?

Qu'est-ce qu'un crime? Des défis et des choix 10

RAPPORTS SOCIAUX

En quête de sécurité 11
La justice participative 12

RAPPORTS DE GOUVERNANCE

La gouvernance au-delà des frontières 13
Les traditions juridiques autochtones 14
Initiative « Perspectives juridiques » 2005, Les traditions juridiques autochtones 15
La réforme électorale 15

Consultations, conférences et présentations 16
Rapport de la gestion 18
Personnel et Conseil consultatif 24

Mot du président par intérim

L'engagement des citoyens est au cœur du mandat de la Commission et permet d'appuyer les recommandations adressées au Parlement canadien sur la réalité du droit telle que vécue par la population canadienne. Cette année, l'activité de la Commission du droit du Canada a été dominée par la consultation des citoyennes et des citoyens.

La consultation a pris, en 2004-2005, différentes formes et a abordé la plupart des thèmes de discussion et de recherche en cours à la Commission. Cette consultation s'appuie d'abord sur les échanges avec les membres du Conseil consultatif de la Commission composé de Canadiennes et de Canadiens des quatre coins du pays. Elle s'étend ensuite à l'ensemble des citoyens et spécialistes par la tenue de forums publics, de groupes de discussions, de concours auprès des jeunes, de recherche multidisciplinaire et communautaire et le développement de partenariats.

Les principaux projets abordés cette année s'inscrivent dans les quatre grands thèmes autour desquels la démarche de la Commission s'articule : les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance. Ces projets tentent de proposer des recommandations permettant à notre droit de répondre aux phénomènes suivants :

- Aux besoins de protection des travailleurs vulnérables dans un monde du travail en constante mutation;
- Aux rigidités législatives qui compartimentent les générations et constituent un obstacle à une justice intergénérationnelle;
- À une plus grande reconnaissance par notre droit des traditions juridiques autochtones;
- Aux différents modes d'intervention destinés à contrer certains comportements indésirables;
- À la place toujours plus importante que joue les services de sécurité privée au maintien de l'ordre et la sécurité;
- À la gestion plus efficace des risques à la sécurité des personnes et de l'environnement;
- À l'incidence de la mondialisation sur notre système de gouvernance fondée sur la souveraineté territoriale et l'État nation.

Outre ces activités, la Commission a déposé deux rapports, un sur la *Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés* et un sur « *Capitaliser le savoir – Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle* ». La Commission a également assuré le suivi des rapports précédents et particulièrement ceux recommandant l'introduction d'éléments de proportionnalité dans notre système électoral, la mise en place d'un régime fédéral d'enregistrement d'hypothèques sur les brevets et marques de commerce, et l'utilisation accrue des méthodes de justice participative.

La dernière année a aussi été marquée par le départ de Madame Nathalie Des Rosiers, ancienne présidente de la Commission du droit. Au cours de son mandat, Madame Des Rosiers a joué un rôle essentiel quant à l'orientation de la Commission. Elle a de plus contribué à faire avancer la réforme du droit au pays. La Commission du droit du Canada tient à remercier Madame Des Rosiers pour sa créativité, pour son sens de l'innovation et pour avoir partagé sa vision des changements législatifs au Canada.

Nous espérons que ce rapport annuel saura vous intéresser et suscitera un engagement toujours plus actif au renouvellement du droit.

Bernard Colas
Président par intérim

Travailler, oui mais...

LE DROIT DU TRAVAIL À RETRAVAILLER

Le 24 janvier 2005, la Commission du droit du Canada a publié son document de discussion le plus récent intitulé *Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler*. Dans ce document de discussion, la Commission du droit examine les changements survenus dans le monde du travail et encourage les Canadiennes et les Canadiens à réfléchir aux modifications à apporter à la loi pour qu'elle répondent mieux à ces changements.

Les lois et les politiques canadiennes du travail risquent de ne pouvoir suivre le rythme du monde du travail au Canada. En général, le droit canadien du travail a été conçu pour protéger et aider les employés conventionnels qui travaillent à temps plein et à l'année pour le même employeur pendant toute leur carrière. Cependant, un grand nombre de travailleurs actuels ne correspondent plus à cette description. Plus du tiers des travailleurs canadiens occupe un emploi non conventionnel, c'est-à-dire travail autonome, à contrat, à temps partiel, occasionnel, temporaire ou aléatoire. Par conséquent, de nombreux travailleurs ne correspondent plus à la définition juridique d'employé conventionnel et se voient refuser des protections et des avantages sociaux importants, comme le droit de refuser un travail dangereux, le droit au salaire minimum et l'assurance-emploi, entre autres choses. En outre, même les travailleurs qui correspondent à la définition juridique d'employé se voient souvent refuser une protection juridique efficace en raison de leur pouvoir limité en milieu de travail et de l'application non uniforme du droit du travail.

Travailler, oui mais... examine la réalité de la vie au travail au Canada du point de vue de cinq travailleurs occupant des emplois précaires qui mettent en danger leur bien-être. En examinant les expériences de ces travailleurs, nous constatons que le droit du travail non seulement offre peu de protection et d'avantages à certains groupes de travailleurs, mais contribue en fait à leur marginalisation et à leur vulnérabilité au sein de la main-d'œuvre canadienne. En adoptant la perspective d'une travailleuse autonome, d'une employée temporaire d'une agence, de deux travailleurs immigrants à faible revenu et d'une danseuse érotique, nous découvrons ce que le droit est réellement capable et incapable de faire pour les travailleurs vulnérables du Canada.

Le document met en évidence la difficulté de protéger les travailleurs tout en tenant compte des préoccupations légitimes des entrepreneurs qui désirent réduire le coût de la main-d'œuvre afin d'être concurrentiels sur le marché mondial. Il demande aux Canadiennes et aux Canadiens de réfléchir aux conséquences à long terme pour la société, les familles et les travailleurs du transfert vers ces derniers des coûts et des risques inhérents au travail. Pouvons-nous imaginer d'autres moyens plus équitables et économiques de distribution des coûts liés à la protection et au soutien des travailleurs?

Le document de discussion se termine par quelques réflexions au sujet de la réforme du droit du travail au Canada. Il faut s'attendre à ce que le document alimente des discussions fertiles en idées nouvelles qui, à leur tour, donneront forme aux recommandations de la Commission du droit sur la réforme du droit canadien du travail.

« Travailler, oui mais… » examine la réalité de la vie au travail au Canada du point de vue de cinq travailleurs occupant des emplois précaires qui mettent en danger leur bien-être.

Consultations

En 2005-2006, la Commission du droit consultera les Canadiennes et Canadiens pour recueillir leurs commentaires sur les modifications qui devraient être apportées aux lois régissant le travail afin de mieux cerner la réalité de la vie au travail au Canada. Pour prendre connaissance du calendrier des consultations, les lecteurs sont priés de se reporter au site Web.

Lancement

La Commission du droit du Canada a lancé son document de discussion en janvier 2005 à Winnipeg, Manitoba. Deux activités ont été organisées pour célébrer la diffusion de ce document : un déjeuner-table ronde avec des dirigeants d'entreprises, des associations et des syndicats d'employés et un forum tenu en soirée pour les travailleurs. Des services de garde d'enfants sur place et un repas ont également été offerts à l'occasion de ce forum. Les deux activités ont donné lieu à des discussions animées sur les difficultés d'offrir aux travailleurs de meilleures protections dans le climat économique actuel. Bon nombre de travailleurs ont fait état de la nécessité d'apporter des changements tenant compte de la faiblesse relative de leur pouvoir de négociation dans les secteurs non syndiqués. Ils ont également fait mention des liens entre les politiques et lois relatives aux services sociaux et à l'immigration et la législation du travail. Les employeurs ont souligné la nécessité d'adopter une approche équilibrée en matière de réforme du droit et ont laissé entendre que des changements légaux et réglementaires n'étaient peut-être pas le meilleur outil aux fins d'obtention de meilleures conditions pour les travailleurs vulnérables.

***Travailler, oui mais…* est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.**

CONCOURS RODERICK A. MACDONALD 2004

En 2004, le thème du concours d'arts et de littérature des élèves du secondaire était « *Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler.* » Treize élèves ont reçu un prix pour leurs soumissions.

Littérature

Premier prix (500 $)
Lindsay Bereziuk, Gemma Holdway
Ancaster Secondary School
Ancaster (Ontario)

Deuxième prix (350 $)
Rachel Smith, Charles Wah
Ancaster Secondary School
Ancaster (Ontario)

Troisième prix (200 $)
Courtney Eng
Burnaby North Secondary School
Burnaby (Colombie-Britanique)

Arts

Premier prix (500 $)
Sarah Caissie, Jessica Courteau,
Kim Lovelace, Sean Morrill
Moncton High School
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Deuxième prix (350 $)
Johnny Endrawis
École secondaire publique Deslauriers
Ottawa (Ontario)

Troisième prix (200 $)
Marc-André Bernard, Chantal Cormier, Sonia Morin
École secondaire l'Escale
Rockland (Ontario)

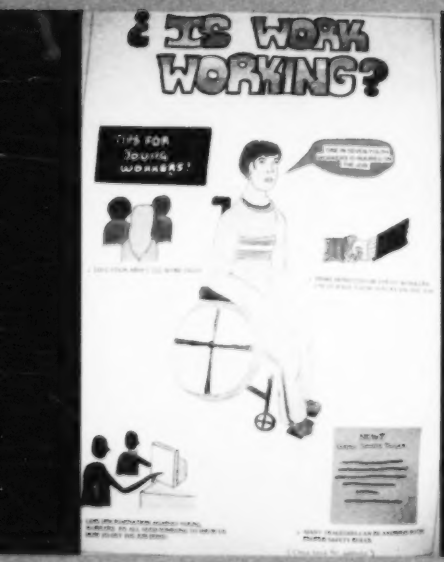

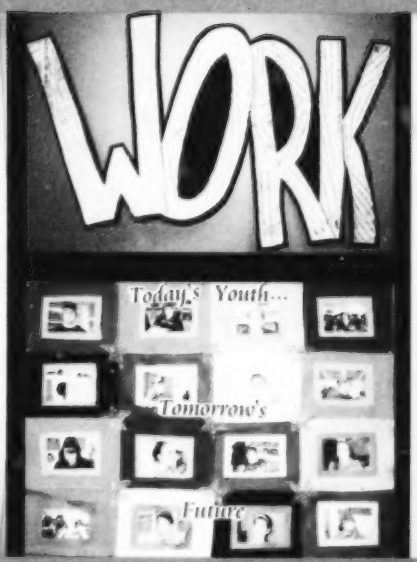

Les renseignements sur le Concours Roderick A. Macdonald sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

La Loi sur les banques

et la modernisation du droit canadien des sûretés

En octobre 2004, la Commission du droit du Canada a déposé son plus récent rapport : *La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés*.

Le rapport au Parlement traite de l'importance sur le plan économique de l'existence d'un régime efficace d'opérations garanties et présente un survol de l'évolution historique du droit canadien en cette matière. Ensuite, il examine les problèmes découlant de la coexistence des régimes fédéral et provinciaux-territoriaux d'opérations garanties dans les provinces et territoires de common law de même qu'au Québec, de tradition civiliste.

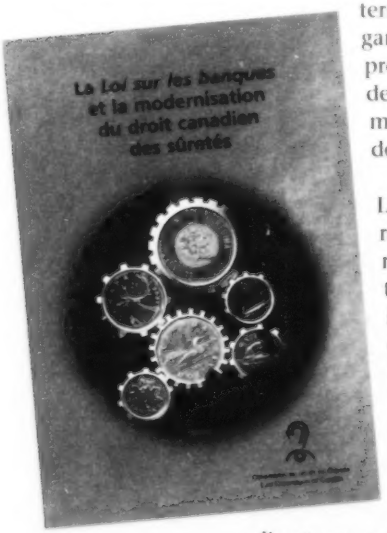

La coexistence d'un régime fédéral et de régimes provinciaux-territoriaux crée des incertitudes qui nuisent considérablement à l'efficacité du droit canadien en matière d'opérations garanties.

Le rapport propose trois principes directeurs qui seront utilisés pour évaluer les solutions et se sert de ces principes pour évaluer d'une manière critique les avantages et les désavantages de chaque solution proposée.

Aux termes de son analyse, la Commission du droit recommande d'abroger les articles 427 à 429 de la *Loi sur les banques* relatives aux sûretés. Cette approche est la plus conforme aux trois principes directeurs. Elle est la plus susceptible de renforcer la certitude des procédures légales en matière de sûretés et d'instituer un régime d'opérations garanties plus efficace au Canada.

« L'objectif est de soutenir et de maintenir au Canada des régimes modernes de droit des sûretés qui réduiraient au minimum les obstacles liés à la mobilisation de capitaux et les coûts qui y sont liés. »

Roderick J. Wood
Commissaire
Edmonton (Alberta)

***La Loi sur les banques* et *Capitaliser le savoir* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.**

Capitaliser le savoir

Le régime actuel des sûretés fédérales n'est pas adéquat puisqu'il présente des défis particuliers aux investisseurs. Les experts reconnaissent qu'il existe une incertitude au niveau de la relation entre les lois fédérales en matière de propriété intellectuelle et les lois provinciales portant sur l'enregistrement des sûretés constituées sur des biens personnels.

Le rapport intitulé ***« Capitaliser le savoir – Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle »*** examine les réformes juridiques et institutionnelles qui seraient nécessaires pour faciliter les prêts garantis par des droits de propriété intellectuelle. Le rapport a été publié au printemps 2004.

CONCOURS RODERICK A. MACDONALD 2004

En 2004, le thème du concours d'arts et de littérature des élèves du secondaire était *« Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler »*. Treize élèves ont reçu un prix pour leurs soumissions.

Littérature

Premier prix (500 $)
Lindsay Berezuk, Gemma Hathway
Ancaster Secondary School
Ancaster (Ontario)

Deuxième prix (350 $)
Rachel Smith, Charles Wan
Ancaster Secondary School
Ancaster (Ontario)

Troisième prix (200 $)
Courtney Eng
Burnaby North Secondary School
Burnaby (Colombie-Britannique)

Arts

Premier prix (500 $)
Sarah Caissie, Jessica Courteau, Kim Lovelace, Sean Morrill
Moncton High School
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Deuxième prix (350 $)
Johnny Endrawes
École secondaire publique Desjardins
Ottawa (Ontario)

Troisième prix (200 $)
Marc-André Fernand, Chantal Cormier, Sonia Morin
École secondaire l'Escale
Rockland (Ontario)

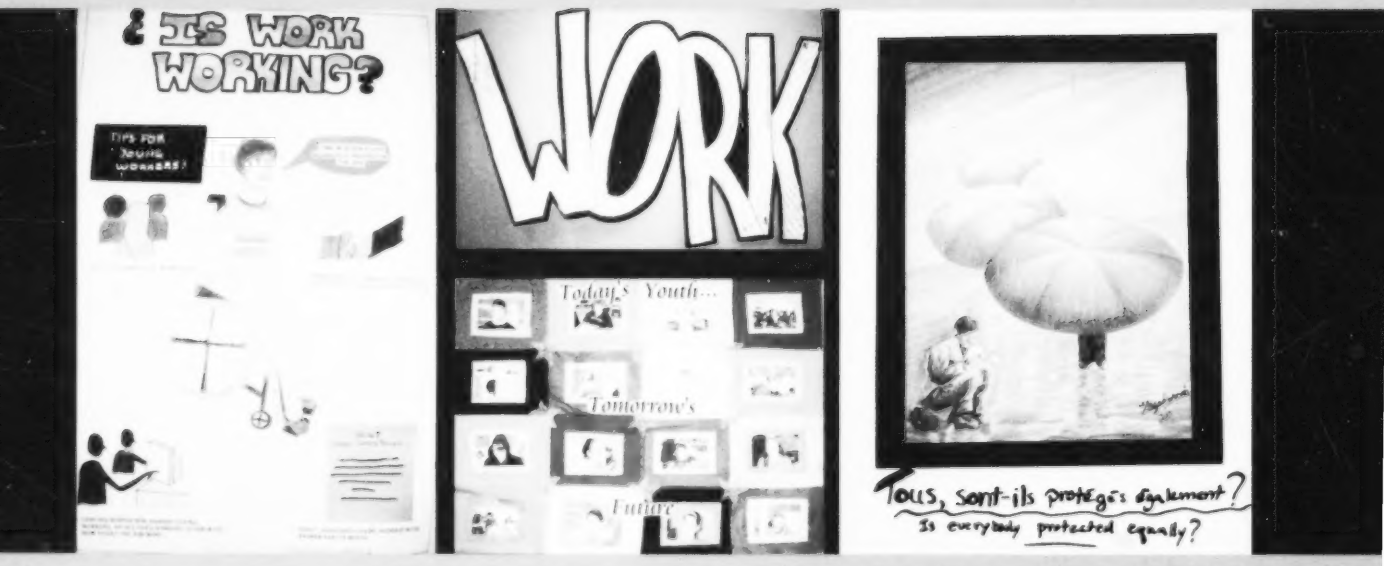

Les renseignements sur le Concours Roderick A. Macdonald sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

La Loi sur les banques

et la modernisation du droit canadien des sûretés

En octobre 2004, la Commission du droit du Canada a déposé son plus récent rapport : *La Loi sur les banques et la modernisation du droit canadien des sûretés*.

Le rapport au Parlement traite de l'importance sur le plan économique de l'existence d'un régime efficace d'opérations garanties et présente un survol de l'évolution historique du droit canadien en cette matière. Ensuite, il examine les problèmes découlant de la coexistence des régimes fédéral et provinciaux-territoriaux d'opérations garanties dans les provinces et territoires de common law de même qu'au Québec, de tradition civiliste.

La coexistence d'un régime fédéral et de régimes provinciaux-territoriaux crée des incertitudes qui nuisent considérablement à l'efficacité du droit canadien en matière d'opérations garanties.

Le rapport propose trois principes directeurs qui seront utilisés pour évaluer les solutions et se sert de ces principes pour évaluer d'une manière critique les avantages et les désavantages de chaque solution proposée.

Aux termes de son analyse, la Commission du droit recommande d'abroger les articles 427 à 429 de la *Loi sur les banques* relatives aux sûretés. Cette approche est la plus conforme aux trois principes directeurs. Elle est la plus susceptible de renforcer la certitude des procédures légales en matière de sûretés et d'instituer un régime d'opérations garanties plus efficace au Canada.

Roderick J. Wood
Commissaire
Edmonton (Alberta)

***La Loi sur les banques* et *Capitaliser le savoir* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.**

Capitaliser le savoir

Le régime actuel des sûretés fédérales n'est pas adéquat puisqu'il présente des défis particuliers aux investisseurs. Les experts reconnaissent qu'il existe une incertitude au niveau de la relation entre les lois fédérales en matière de propriété intellectuelle et les lois provinciales portant sur l'enregistrement des sûretés constituées sur des biens personnels.

Le rapport intitulé « ***Capitaliser le savoir – Réduire l'incertitude que suscitent les sûretés constituées sur les droits de propriété intellectuelle*** » examine les réformes juridiques et institutionnelles qui seraient nécessaires pour faciliter les prêts garantis par des droits de propriété intellectuelle. Le rapport a été publié au printemps 2004.

PRIX AUDACE DE L'IMAGINATION

Nathalie Des Rosiers

Commandité par la Commission du droit du Canada, la Fédération canadienne des sciences humaines et le programme Liaison et partenariats du ministère de la Justice, le ***Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers*** permet de remettre des bourses d'étude à des étudiantes et à des étudiants qui entreprennent une recherche originale et novatrice en vue d'obtenir leur maîtrise ou leur doctorat en droit ou en sciences humaines. Chaque année, les organismes partenaires invitent les étudiantes et étudiants à soumettre les propositions pour rédiger des documents de recherche sur une question importante en matière de réforme de droit. Un maximum de six propositions seront choisies et les documents de recherche seront présentés au Congrès des sciences humaines.

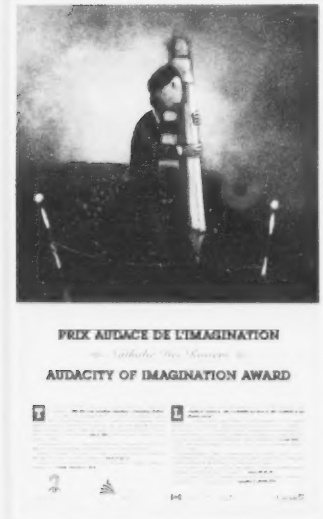

Nommé en l'honneur de Nathalie Des Rosiers, ex-présidente de la Commission du droit du Canada, le prix veut honorer les idées nouvelles et la créativité dans la réflexion des étudiants des cycles supérieurs. Durant son passage à la tête de la Commission du droit du Canada, M^me^ Des Rosiers s'est efforcée d'implanter un environnement de réflexion audacieuse, notamment de la part de jeunes chercheurs, pour ainsi stimuler l'éclosion d'idées nouvelles et novatrices sur le droit et la réforme de ce dernier. C'est pourquoi les partenaires sont honorés d'associer le nom de M^me^ Des Rosiers au Prix Audace de l'imagination.

Le thème du concours Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers 2005 est *« Risque et confiance : une citoyenneté inclusive ou des citoyennes et des citoyens exclus? »* Les candidats retenus, choisis d'un groupe très compétitif de plus de 65 propositions, présenteront leur document de recherche au Congrès des sciences humaines qui se tiendra à la University of Western Ontario.

- **Christie Barron,** candidate au doctorat, École de criminologie, Simon Fraser University
  « Le paradigme de l'exclusion : l'incidence de la société de risque sur les contrevenantes »

- **Augustine Park,** candidate au doctorat, sociologie, York University
  « Les enfants à risque ou les enfants comme risque : le droit international et les enfants soldats en tant que citoyens du monde : le cas de la Sierra Leone »

- **Mark Schaan,** candidat au doctorat, Département de politique sociale et de travail social, University of Oxford
  « Du risque universel au risque conditionnel : les projets d'emploi à l'intention des assistés sociaux et leurs répercussions sur la citoyenneté, les fiducies et les mandataires »

- **Dayna Nadine Scott,** candidate au doctorat, École de droit Osgoode Hall, York University
  « Le risque en tant que technique de gouvernance (et l'exclusion systématique de la voix des citoyens) »

- **Meredith Schwartz,** étudiante au doctorat, philosophie, Dalhousie University
  « Les risques génétiques et la fiducie »

- **Ghislain Thibault,** Département de communications, Université de Montréal
  « Gestion des risques imputés aux technologies : quels modèles? »

Les renseignements sur le *Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

Rapports en évolution

Le rythme et la portée des changements sociaux sont tels que certaines règles de droit sont maintenant tombées en désuétude, ne sont plus efficaces ou sont inadéquates. L'urgence de réformer le droit se fait sentir non seulement dans les tribunaux, mais également dans les commerces, les lieux de travail, les écoles et les universités, les laboratoires scientifiques, les hôpitaux, les centres pour assistés sociaux et même les foyers canadiens. Le Conseil de recherches en sciences humaines et la Commission du droit du Canada ont uni leurs efforts dans le cadre d'une nouvelle initiative conjointe, le Programme sur les ***Rapports en évolution.***

Chaque année, ce programme porte sur l'un des quatre thèmes suivants : les rapports économiques, les rapports personnels, les rapports sociaux ou les rapports de gouvernance. Le thème pour le concours de 2004 était *L'environnement : nouvelles connaissances scientifiques et gestion des risques juridiques.*

L'évolution rapide des connaissances scientifiques change le cours de notre vie quotidienne. Par exemple, de nouvelles technologies ouvrent la voie à l'élaboration de nouveaux outils de surveillance et de nouveaux instruments d'évaluation des répercussions sur l'environnement. Qu'il s'agisse de la qualité des éléments de preuve sur lesquels une assemblée législative doit se fonder pour prendre une décision concernant des règlements environnementaux ou encore des facteurs qui influencent le choix d'un médecin entre deux médicaments concurrents, nous comptons sur les lois pour nous apporter stabilité et protection.

Ce concours fait suite aux travaux récents de la Commission du droit du Canada sur le droit et le risque en posant, dans l'optique des nouvelles technologies et connaissances scientifiques, la question suivante : *« Comment le système judiciaire devrait-il gérer les incertitudes découlant de l'actuelle conjoncture scientifique? »* La recherche pourrait révéler d'éventuels moyens de rendre le système judiciaire plus apte à prédire les répercussions juridiques des nouvelles connaissances scientifiques ou encore des moyens d'adapter les cadres juridiques actuels aux nouvelles technologies.

Les gagnants du concours de cette année sont :

Jamie Benidickson, Jennifer Chandler, Scott Findlay, Heather McLeod-Kilmurray, Nathalie Chalifour, André Dabrowski et Dan Lane
Université d'Ottawa
« Practicing Precaution: Legal, Institutional and Procedural Dimensions of Scientific Uncertainty »

Thérèse Leroux et Hélène Trudeau
Faculté de droit, Université de Montréal
« Preuve scientifique et gestion des risques environnementaux : les diverses modalités d'application du principe de précaution au Canada »

David VanderZwaag, École de droit Dalhousie,
Jeffrey Hutchings, Département de biologie,
Dalhousie University
« Canada's Marine Species at Risk: Science and Law at the Helm But a Sea of Uncertainties »

Roxanne Mykitiuk et Dayna Nadine Scott
École de droit Osgoode Hall, York University
« Sharing Knowledges of Risk: Citizen Engagement with Science, Law and Biotechnology »

Programme Chercheur virtuel en résidence

Le ***Programme Chercheur virtuel en résidence*** est une initiative conjointe de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Visant à promouvoir la recherche multidisciplinaire sur la réforme du droit, il contribue au resserrement des liens entre les universitaires, la Commission du droit et les responsables de l'élaboration des politiques en apportant une aide à des personnes qui effectuent des recherches sociojuridiques innovatrices. Dans le cadre de cette initiative, la Commission du droit recrute des chercheurs pour des périodes de huit mois.

Deux chercheurs virtuels ont été recrutés cette année, pour travailler au projet traitant de la gouvernance au-delà des frontières – la mondialisation et la réforme du droit. Stephen Clarkson et Stepan Wood préparent de concert un examen complet des enjeux de la gouvernance et des nouveaux défis lancés par la mondialisation. Le rapport de synthèse exhaustif qu'ils ont préparé et les consultations qu'ils ont menées auprès de collègues alimenteront le document de discussion de la Commission du droit portant sur le même sujet.

John Borrows, le troisième chercheur virtuel, a été recruté pour travailler au projet portant sur les traditions juridiques autochtones. Les propositions décrites dans ce document sont orientées vers la création de lois et d'institutions qui trouveront un juste équilibre entre la reconnaissance et le respect de l'intégrité culturelle, politique, économique et sociale des autochtones et les intérêts de la société dans son ensemble.

Au cours de l'exercice 2005-2006, la Commission du droit invitera les intéressés à soumettre leur candidature dans le but de combler les postes de chercheurs virtuels en résidence afin de leur permettre de réaliser des travaux sur les sujets suivants :

- Qu'est-ce qu'un crime?
- La protection des renseignements personnels et le droit du consentement

Rapports en évolution

Le rythme et la portée des changements sociaux sont tels que certaines règles de droit sont maintenant tombées en désuétude, ne sont plus efficaces ou sont inadéquates. L'urgence de réformer le droit se fait sentir non seulement dans les tribunaux, mais également dans les commerces, les lieux de travail, les écoles et les universités, les laboratoires scientifiques, les hôpitaux, les centres pour assistés sociaux et même les foyers canadiens. Le Conseil de recherches en sciences humaines et la Commission du droit du Canada ont uni leurs efforts dans le cadre d'une nouvelle initiative conjointe, le Programme sur les *Rapports en évolution*.

Chaque année, ce programme porte sur l'un des quatre thèmes suivants : les rapports économiques, les rapports personnels, les rapports sociaux ou les rapports de gouvernance. Le thème pour le concours de 2004 était *L'environnement : nouvelles connaissances scientifiques et gestion des risques juridiques*.

L'évolution rapide des connaissances scientifiques change le cours de notre vie quotidienne. Par exemple, de nouvelles technologies ouvrent la voie à l'élaboration de nouveaux outils de surveillance et de nouveaux instruments d'évaluation des répercussions sur l'environnement. Qu'il s'agisse de la qualité des éléments de preuve sur lesquels une assemblée législative doit se fonder pour prendre une décision concernant des règlements environnementaux ou encore des facteurs qui influencent le choix d'un médecin entre deux médicaments concurrents, nous comptons sur les lois pour nous apporter stabilité et protection.

Ce concours fait suite aux travaux récents de la Commission du droit du Canada sur le droit et le risque en posant, dans l'optique des nouvelles technologies et connaissances scientifiques, la question suivante : « *Comment le système judiciaire devrait-il gérer les incertitudes découlant de l'actuelle conjoncture scientifique?* » La recherche pourrait révéler d'éventuels moyens de rendre le système judiciaire plus apte à prédire les répercussions juridiques des nouvelles connaissances scientifiques ou encore des moyens d'adapter les cadres juridiques actuels aux nouvelles technologies.

Les gagnants du concours de cette année sont :

Jamie Benidickson, Jennifer Chandler, Scott Findlay, Heather McLeod-Kilmurray, Nathalie Chalifour, André Dabrowski et Dan Lane
Université d'Ottawa
« *Practicing Precaution: Legal, Institutional and Procedural Dimensions of Scientific Uncertainty* »

Thérèse Leroux et Hélène Trudeau
Faculté de droit, Université de Montréal
« *Preuve scientifique et gestion des risques environnementaux : les diverses modalités d'application du principe de précaution au Canada* »

David VanderZwaag, École de droit Dalhousie,
Jeffrey Hutchings, Département de biologie, Dalhousie University
« *Canada's Marine Species at Risk: Science and Law at the Helm But a Sea of Uncertainties* »

Roxanne Mykitiuk et Dayna Nadine Scott
École de droit Osgoode Hall, York University
« *Sharing Knowledges of Risk: Citizen Engagement with Science, Law and Biotechnology* »

Programme Chercheur virtuel en résidence

Le *Programme Chercheur virtuel en résidence* est une initiative conjointe de la Commission du droit du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Visant à promouvoir la recherche multidisciplinaire sur la réforme du droit, il contribue au resserrement des liens entre les universitaires, la Commission du droit et les responsables de l'élaboration des politiques en apportant une aide à des personnes qui effectuent des recherches sociojuridiques innovatrices. Dans le cadre de cette initiative, la Commission du droit recrute des chercheurs pour des périodes de huit mois.

Deux chercheurs virtuels ont été recrutés cette année, pour travailler au projet traitant de la gouvernance au-delà des frontières – la mondialisation et la réforme du droit. Stephen Clarkson et Stepan Wood préparent de concert un examen complet des enjeux de la gouvernance et des nouveaux défis lancés par la mondialisation. Le rapport de synthèse exhaustif qu'ils ont préparé et les consultations qu'ils ont menées auprès de collègues alimenteront le document de discussion de la Commission du droit portant sur le même sujet.

John Borrows, le troisième chercheur virtuel, a été recruté pour travailler au projet portant sur les traditions juridiques autochtones. Les propositions décrites dans ce document sont orientées vers la création de lois et d'institutions qui trouveront un juste équilibre entre la reconnaissance et le respect de l'intégrité culturelle, politique, économique et sociale des autochtones et les intérêts de la société dans son ensemble.

Au cours de l'exercice 2005-2006, la Commission du droit invitera les intéressés à soumettre leur candidature dans le but de combler les postes de chercheurs virtuels en résidence afin de leur permettre de réaliser des travaux sur les sujets suivants :

- Qu'est-ce qu'un crime?
- La protection des renseignements personnels et le droit du consentement

Série du Droit vivant

La ***Série du Droit vivant*** fait partie intégrante du mandat de la Commission du droit et vise à engager les citoyennes et citoyens dans des discussions et des débats sur le droit et sa réforme. Le droit est une réalisation humaine dynamique. C'est un miroir qui façonne en partie le caractère moral d'une société. C'est une lentille puissante qui permet à la société de se voir et de se juger. Au fil du temps, le droit en vient à exprimer les valeurs et les convictions d'une société et peut également exprimer ses préjugés et ses déficiences.

La Commission juge important d'examiner les questions de Droit vivant car ce n'est pas seulement le droit dans les livres qui intéresse la Commission, mais également le droit vécu. Souvent, les réformes se limitent à l'apport d'éclaircissements ou à la formulation d'une réponse législative officielle. Ces réformes ne sont pas toujours réussies car elles n'abordent pas l'ensemble complexe de rapports et de circonstances qui entourent la réaction des gens aux mesures promulguées. La *Série du Droit vivant* propose d'examiner l'environnement socio-économique dynamique dans lequel le droit est vécu.

En 2004–2005, les conférences de la *Série du Droit vivant* se sont déroulées à Vancouver, en Colombie-Britannique, *Le droit dans une société craintive*, à Guelph, en Ontario *Polemique Haut-Destin* et à Kingston, en Ontario *Haut-il juger l'entreprise? Des tendances récentes en matière de prévention de la criminalité des entreprises*.

Des renseignements additionnels concernant la nomination de Madame Sheva Medjuck sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

Nomination

En novembre 2004, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Irwin Cotler, a nommé Madame Sheva Medjuck au poste de commissaire à temps partiel de la Commission du droit du Canada.

Madame Medjuck demeure la doyenne de la Faculté des arts et des sciences de Mount Saint-Vincent University à Halifax. Sa vaste expérience universitaire multidisciplinaire, tant dans l'enseignement que dans la recherche, constitue un atout dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Madame Medjuck a obtenu un doctorat en sociologie de York University en 1978. Elle a occupé des postes de haut niveau tout au long de sa carrière universitaire de plus de 25 ans dans les domaines de la sociologie, de l'anthropologie et des études sur les femmes. Ses contributions à la recherche sont nombreuses, comme en témoignent ses publications et ses exposés sur les rapports sociaux entre les sexes et l'ethnicité.

En plus de sa carrière universitaire, elle a été commissaire à la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse et a été présidente et membre de comités de plusieurs organismes spécialisés dans l'étude de l'ethnicité et la promotion de la femme.

Série du Droit vivant

La ***Série du Droit vivant*** fait partie intégrante du mandat de la Commission du droit et vise à engager les citoyennes et citoyens dans des discussions et des débats sur le droit et sa réforme. Le droit est une réalisation humaine dynamique. C'est un miroir qui façonne en partie le caractère moral d'une société. C'est une lentille puissante qui permet à la société de se voir et de se juger. Au fil du temps, le droit en vient à exprimer les valeurs et les convictions d'une société et peut également exprimer ses préjugés et ses déficiences.

La Commission juge important d'examiner les questions de Droit vivant car ce n'est pas seulement le droit dans les livres qui intéresse la Commission, mais également le droit vécu. Souvent, les réformes se limitent à l'apport d'éclaircissements ou à la formulation d'une réponse législative officielle. Ces réformes ne sont pas toujours réussies car elles n'abordent pas l'ensemble complexe de rapports et de circonstances qui entourent la réaction des gens aux mesures promulguées. La *Série du Droit vivant* propose d'examiner l'environnement socio-économique dynamique dans lequel le droit est vécu.

En 2004-2005, les conférences de la *Série du Droit vivant* se sont déroulées à Vancouver, en Colombie-Britannique, *(Le droit dans une société craintive)*, à Guelph, en Ontario *(Polémique Hart-Devlin)* et à Kingston, en Ontario *(Faut-il juger l'entreprise? Des tendances récentes en matière de prévention de la criminalité des entreprises)*.

Des renseignements additionnels concernant la nomination de Madame Sheva Medjuck sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

Nomination

En novembre 2004, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Irwin Cotler, a nommé Madame Sheva Medjuck au poste de commissaire à temps partiel de la Commission du droit du Canada.

Madame Medjuck demeure la doyenne de la Faculté des arts et des sciences de Mount Saint-Vincent University à Halifax. Sa vaste expérience universitaire multidisciplinaire, tant dans l'enseignement que dans la recherche, constitue un atout dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Madame Medjuck a obtenu un doctorat en sociologie de York University en 1978. Elle a occupé des postes de haut niveau tout au long de sa carrière universitaire de plus de 25 ans dans les domaines de la sociologie, de l'anthropologie et des études sur les femmes. Ses contributions à la recherche sont nombreuses, comme en témoignent ses publications et ses exposés sur les rapports sociaux entre les sexes et l'ethnicité.

En plus de sa carrière universitaire, elle a été commissaire à la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse et a été présidente et membre de comités de plusieurs organismes spécialisés dans l'étude de l'ethnicité et la promotion de la femme.

UNE QUESTION D'ÂGE :

les rapports entre les générations et le droit

Les rapports entre les générations sont structurés par nos conceptions de l'âge et des responsabilités et activités des divers groupes d'âge. Les rapports entre les générations sont en voie d'évoluer à mesure que se diversifient de plus en plus les choix de vie et de carrière des Canadiennes et des Canadiens. Ce projet expose la complexité des changements démographiques touchant le Canada, donne un aperçu des questions soulevées par nos catégories juridiques actuelles et propose de nouveaux concepts juridiques qui pourraient être étudiés pour que règnent l'égalité et la justice dans les rapports entre les générations. En l'occurrence, on se demande si l'âge est encore un critère légitime dans tous les cas. Les gouvernements et les institutions pourraient-ils adopter d'autres critères qui correspondraient mieux aux choix des citoyens et favoriseraient des rapports plus sains entre les générations?

Depuis le lancement du document de discussion en février 2004, la Commission du droit a rencontré un certain nombre de groupes de toutes les régions du Canada. On a demandé à des groupes de jeunes, des organismes représentant des personnes plus âgées, des décideurs, des universitaires et des membres de la population en général, s'il vaudrait mieux parfois qu'on se fonde sur d'autres critères que l'âge pour imposer des responsabilités et pour fixer l'admissibilité aux avantages et programmes. C'est en posant des questions que nous pouvons voir si les lois existantes correspondent aux réalités de la vie des Canadiennes et des Canadiens.

« Les lois et les politiques peuvent également avoir une incidence sur les rapports entre les générations au sein des familles. »

L'établissement de catégories peut avoir pour effet qu'on s'attarde plus volontiers aux divergences entre les catégories plutôt qu'à leurs points communs. Certains reportages sur des questions liées au vieillissement de la population canadienne ont tenté de mettre en opposition des générations sur la base d'une supposée pénurie des ressources publiques. Les lois et les politiques peuvent également avoir une incidence sur les rapports entre les générations au sein des familles; par exemple, la retraite obligatoire ou le sous-emploi peut forcer des travailleurs plus âgés à dépendre financièrement d'un membre plus jeune de la famille.

Même si une foule de données aient été recueillies jusqu'à présent, le projet a mis en lumière de nouveaux secteurs à explorer. La Commission du droit effectue en ce moment des recherches additionnelles sur les périodes de transition menant à la retraite, les questions relatives au travail des enfants ou des jeunes, le consentement aux soins de santé et l'autonomie dans les foyers pour personnes âgées de même que deux études portant sur l'âge et les assurances. Les renseignements sur ces sujets ainsi que les commentaires découlant de la consultation éclaireront le rapport que nous soumettrons au Parlement.

***Une question d'âge* est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.**

QU'EST-CE QU'UN CRIME?

Des défis et des choix

La Commission du droit du Canada continue de travailler à son projet « ***Qu'est-ce qu'un crime?*** » dans le but de mettre au point un cadre d'analyse qui permettra de comprendre les processus qui gouvernent et influencent nos réactions face à des comportements indésirables.

Dans le cadre de ce projet, la Commission du droit a commandé six études de cas multidisciplinaires portant sur les facteurs qui contribuent à la définition d'un comportement « *indésirable* » ou « *criminel* » ainsi que sur les mécanismes et techniques qui sont utilisés en réaction à certains comportements. Les six projets abordent divers sujets dont :

La fraude médicale et la surfacturation – Joan Brockman, Simon Fraser University. La recherche porte sur le contexte dans lequel la fraude commise contre l'assurance-maladie est définie et les réactions qu'elle entraîne. Il est tout particulièrement intéressant de se demander si nos réactions à la fraude contre l'assurance-maladie peuvent nous aider à réfléchir de manière plus approfondie à nos réactions dans d'autres contextes.

La criminalisation de la fraude dans l'aide sociale – Joe Hermer, University of Toronto à Scarborough, et Janet Mosher, École de droit Osgoode Hall, York University. La criminalisation croissante de la « *fraude dans l'aide sociale* », est perçue comme une menace publique très répandue qui exigerait la mise en place de nouvelles lois et mesures de réglementation strictes. Dans le cadre de cette recherche, on examine de quelle manière l'aide sociale est devenue la cible de règlements agressifs qui évoquent le crime endémique et le comportement criminel.

La confidentialité de l'information – Eric Ward. La confidentialité de l'information est un nouveau sujet qui revêt une grande importance pour les Canadiennes et les Canadiens, de plus en plus conscients de l'ampleur de la dimension informationnelle de leur vie quotidienne. Dans le cadre de la présente recherche, on a formulé une série de questions visant à évaluer jusqu'à quel point le droit pénal devrait régir la menace envers la vie privée d'une personne, que pose la communication ou la gestion de l'information.

La légalisation des jeux de hasard – Colin S. Campbell, Douglas College, Gary J. Smith, G. Smith Consulting, et Tim Hartnagel, University of Alberta examinent la transformation du statut du jeu dans la société canadienne, en mettant un accent particulier sur les forces sociales, économiques et culturelles qui ont modifié la perception qu'a le public du jeu, qui est passé d'un péché à un vice, puis à une forme de divertissement. On étudie également dans le cadre de la présente étude les répercussions de différentes techniques d'intervention qui sont apparues à une époque de légalisation accrue.

La criminalisation de l'utilisation des ressources par les Autochtones – Lisa D. Weber, Programme de droit des Autochtones, Faculté de droit, University of Alberta, et Cora Weber-Pillwax, Éducation des Premières Nations, Faculté de l'éducation, University of Alberta. De nombreuses personnes, familles et collectivités autochtones vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Dans de telles conditions, les gens dépendent souvent de la chasse, de la pêche et du piégeage pour survivre. Le sujet que l'on aborde dans le cadre de ce projet est l'utilisation des ressources et le recours aux espèces sauvages et à d'autres ressources naturelles par les Autochtones, ainsi que la catégorisation juridique criminelle que l'on a tendance à apposer à ces pratiques et activités.

Incivilité dans un contexte urbain – Frédéric Lemieux, Université de Montréal – Les incivilités sont associées à des comportements nuisibles et indésirables faisant l'objet d'une désapprobation sociale. Ce projet de recherche s'intéresse à l'influence de la gouvernance des logements sociaux (facteurs exogènes) et des caractéristiques personnelles (facteurs endogènes) sur la définition de la notion d'incivilité, et la manière d'y réagir.

Les résultats des études de cas, ainsi que ceux du processus d'engagement de la Commission, aideront la Commission à préparer son rapport.

Les renseignements sur *Qu'est-ce qu'un crime?* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

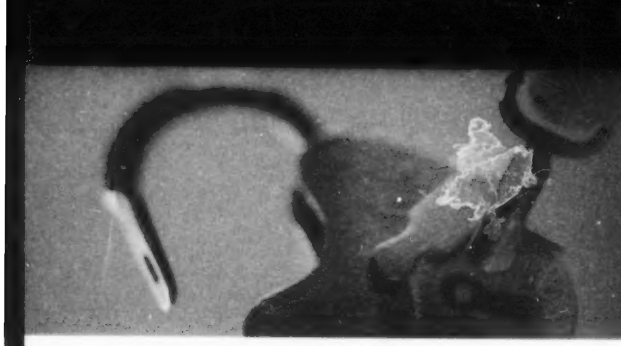

EN QUÊTE DE SÉCURITÉ

L'un des changements les plus fondamentaux qui s'est opéré dans le maintien de l'ordre au cours des dernières décennies est la prolifération de réseaux de maintien de l'ordre. Il est de plus en plus clair que le « *maintien de l'ordre* » c'est beaucoup plus que ce que nous associons traditionnellement aux activités de maintien de l'ordre dirigées par l'État. Le maintien de l'ordre n'est plus seulement assuré par des agents de police municipaux, provinciaux et fédéraux en uniforme. Nos vies quotidiennes sont maintenant inondées d'activités de maintien de l'ordre publique et privé. Le Canada, tout comme la plupart des autres pays dans le monde, vit une transformation dans la manière dont les services de maintien de l'ordre sont assurés et compris. Dans cette nouvelle ère, les services de maintien de l'ordre sont assurés par un réseau complexe de forces policières publiques et d'agences de sécurité privées qui se chevauchent.

Au cours des dernières années, la Commission du droit a examiné ces changements fondamentaux dans le maintien de l'ordre et leurs répercussions sur les milieux juridiques, politiques et sociaux. Dans le cadre de ce travail, la Commission du droit a récemment contribué à un numéro spécial de la *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, portant sur certains des résultats du colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité organisé par la Commission et qui a d'ailleurs remporté un vif succès. De plus, en mars 2005, la University of Toronto Press a publié *Re-Imagining Policing in Canada*, une collection revue des travaux de recherche commandés dans le cadre du projet de la Commission du droit sur le maintien de l'ordre et la sécurité.

En 2005, la Commission du droit remettra au Parlement son rapport sur cette importante question. En plus de porter sur les nouveaux réseaux de maintien de l'ordre dans la société canadienne et sur la raison de leur apparition, le rapport vise à déterminer d'une part si le cadre judiciaire et réglementaire actuel reflète les réalités du maintien de l'ordre et d'autre part si le maintien de l'ordre, dans toutes ses manifestations, continue de refléter les grandes valeurs et aspirations démocratiques des Canadiennes et des Canadiens. Le rapport comprendra également des recommandations de réforme pour assurer un maintien de l'ordre démocratique dans le Canada du 21e siècle.

Les renseignements sur *En quête de sécurité* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

« Le maintien de l'ordre n'est plus seulement assuré par des agents de police municipaux, provinciaux et fédéraux en uniforme. »

LA JUSTICE PARTICIPATIVE

Là où il y a des gens, il y a possibilité de conflit. Le système de justice se pose comme un des moyens de règlement des conflits. Notre système judiciaire, même s'il vise des résultats justes et fondés sur des principes, ne parvient souvent ni à répondre aux besoins des parties en conflit ni à servir les intérêts de l'ensemble de la collectivité.

À la fin des années 1990, la Commission du droit du Canada a tenu des consultations pan-canadiennes qui ont révélé que les Canadiennes et Canadiens voulaient disposer de plusieurs moyens pour régler leurs conflits et qu'un grand nombre d'entre eux voulaient participer activement au processus de règlement des conflits. En novembre 2003, la Commission a présenté au Parlement un rapport qui fait état de l'expérience actuelle avec la justice participative, la justice réparatrice et la médiation, qui offre des principes directeurs pour la conception des processus de justice participative et qui propose des recommandations pour parvenir à une culture de justice participative.

Depuis le dépôt du rapport, la Commission du droit du Canada a continué de nourrir ses rapports avec divers organismes communautaires et a élargi son réseau de partenariats. Ces rapports sont évidents, surtout pendant la troisième semaine de novembre chaque année. En effet, cette semaine proclamée Semaine de la justice réparatrice met en lumière les efforts déployés par les Canadiennes et les Canadiens pour trouver des solutions de rechange afin de régler les préjudices causés par le crime.

L'an dernier, la Commission du droit a parrainé diverses activités et événements et s'est uni à divers partenaires pour promouvoir la résolution des conflits participative.

Voici quelques exemples :

- Cérémonies d'ouverture de la Semaine de la justice réparatrice et proclamation par le Maire à l'Hôtel de ville d'Ottawa;
- Festival des arts dans le cadre de la Semaine de la justice réparatrice, une initiative du Conseil des églises pour la justice et la criminologie. Cette soirée cabaret visait à explorer par l'expression artistique des approches réparatrices pour les crimes graves;
- Un forum d'une journée sur la justice réparatrice avec d'autres organisations, comme YOUCAN, organisme à but non lucratif dans lequel les jeunes dirigent des initiatives de règlement des conflits dans la non-violence et de prévention de la violence;
- Un forum communautaire intitulé *Engageons-nous tous dans le dialogue* à St. John's, Terre-Neuve et Labrador;
- La Cérémonie de remise des prix Ron Wiebe, lors de laquelle les personnes qui ont fait avancer la cause de la justice réparatrice au Canada sont honorées;
- En collaboration avec Prairie Research Associates, un projet intitulé *Évaluation d'une approche de justice réparatrice à l'égard des abus des aînés*, qui portera sur l'efficacité des principes et des pratiques de justice réparatrice dans les cas où des aînés sont victimes d'abus.

La Commission du droit du Canada continuera de travailler avec les collectivités et les intervenants pour faire avancer cette approche pour la résolution des conflits.

***La transformation des rapports humains par la justice participative* est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.**

LA GOUVERNANCE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

« La mondialisation pose à l'État canadien de nombreux défis de gouvernance tant au niveau de l'élaboration du droit pour veiller à la transparence, l'imputabilité et l'inclusion des acteurs qu'au niveau de son efficacité à régir des phénomènes qui dépassent sa souveraineté territoriale. »

Bernard Colas
Président par intérim et Commissaire
Montréal (Québec)

Le monde aujourd'hui est plus interconnecté et interdépendant que jamais. En raison de son histoire et de son patrimoine, la population canadienne a des liens avec presque tous les pays de la planète. Grâce à l'évolution des communications et des transports, un flux toujours grandissant d'idées, de personnes, de produits et de services semble effacer les frontières. Sous d'autres rapports cependant, la mondialisation semble renforcer les frontières classiques ou en ériger de nouvelles en réaction aux menaces que nous percevons, comme le terrorisme ou les maladies. Les frontières changent aussi de bien des façons. Alors que le Canada et le monde deviennent de plus en plus interdépendants malgré les limites territoriales, les frontières entre les questions de droit et de politique nationales et internationales s'estompent. Non seulement la population canadienne s'intéresse-t-elle de plus en plus à la manière dont les décisions sur les plans national et international vont la toucher, mais elle s'intéresse aussi à l'incidence qu'auront les décisions du Canada sur le reste du monde.

En outre, les fonctions gouvernementales se déplacent vers le haut pour se réaliser au sein de structures intergouvernementales multilatérales, alors que d'autres fonctions s'accomplissent par un éventail d'établissements internationaux privés plus officieux, et que certaines fonctions se déplacent vers d'autres ordres de gouvernement. Parfois, ces entités non gouvernementales exercent une influence de pair avec les gouvernements canadiens, sans être assujetties aux mêmes limites. Pour de nombreux Canadiens et Canadiennes, cette hausse de pouvoir jumelée au manque de contraintes sur son usage est très préoccupante. Les provinces, les territoires et les municipalités voient également leur influence s'étendre au-delà de leurs propres frontières et veulent participer davantage aux processus officiels des relations internationales.

Ces changements ont eu pour effet un manque de cohérence ou de constance entre les différents acteurs et les décisions nationales et internationales. Plusieurs acteurs peuvent parfois œuvrer à contre-courant sans nécessairement aller dans le sens des valeurs de la population canadienne. Même au sein du gouvernement fédéral, les politiques nationales et internationales, ou encore les politiques de deux ministères différents, ne sont pas nécessairement coordonnées, ce qui entraîne des incohérences et des inefficacités. Ce projet s'interroge sur la capacité des méthodes de gouvernance, notamment les lois nouvelles ou restructurées, les règlements, les directives ou les organismes de surveillance, à relever ces défis.

La Commission du droit effectue des consultations et se livre à des recherches sur ces enjeux en vue de la publication d'un document de discussion. De plus, comme l'enjeu de la gouvernance au-delà des frontières touche tous les Canadiens et Canadiennes, notamment les jeunes qui demain seront les citoyennes et citoyens d'une collectivité planétaire, la Commission du droit du Canada a choisi comme thème du concours Roderick A. Macdonald 2005, ***La mondialisation : les Canadiens – des citoyens du monde***.

Les renseignements sur *La gouvernance au-delà des frontières* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

LA GOUVERNANCE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

« La mondialisation pose à l'État canadien de nombreux défis de gouvernance, tant au niveau de l'élaboration du droit pour veiller à la transparence, l'imputabilité et l'inclusion des acteurs qui, au niveau de son efficacité, à l'égard des préoccupations qui dépassent ses souverainetés territoriales. »

Bernard Colas
Président par intérim et Commissaire
Montréal (Québec)

Le monde aujourd'hui est plus interconnecté et interdépendant que jamais. En raison de son histoire et de son patrimoine, la population canadienne a des liens avec presque tous les pays de la planète. Grâce à l'évolution des communications et des transports, un flux toujours grandissant d'idées, de personnes, de produits et de services semble effacer les frontières. Sous d'autres rapports cependant, la mondialisation semble renforcer les frontières classiques ou en ériger de nouvelles en réaction aux menaces que nous percevons, comme le terrorisme ou les maladies. Les frontières changent aussi de bien des façons. Alors que le Canada et le monde deviennent de plus en plus interdépendants malgré les limites territoriales, les frontières entre les questions de droit et de politique nationales et internationales s'estompent. Non seulement la population canadienne s'intéresse-t-elle de plus en plus à la manière dont les décisions sur les plans national et international vont la toucher, mais elle s'intéresse aussi à l'incidence qu'auront les décisions du Canada sur le reste du monde.

En outre, les fonctions gouvernementales se déplacent vers le haut pour se réaliser au sein de structures intergouvernementales multilatérales, alors que d'autres fonctions s'accomplissent par un éventail d'établissements internationaux privés plus officieux, et que certaines fonctions se déplacent vers d'autres ordres de gouvernement. Parfois, ces entités non gouvernementales exercent une influence de pair avec les gouvernements canadiens, sans être assujetties aux mêmes limites. Pour de nombreux Canadiens et Canadiennes, cette hausse de pouvoir jumelée au manque de contraintes sur son usage est très préoccupante. Les provinces, les territoires et les municipalités voient également leur influence s'étendre au-delà de leurs propres frontières et veulent participer davantage aux processus officiels des relations internationales.

Ces changements ont eu pour effet un manque de cohérence ou de constance entre les différents acteurs et les décisions nationales et internationales. Plusieurs acteurs peuvent parfois œuvrer à contre-courant sans nécessairement aller dans le sens des valeurs de la population canadienne. Même au sein du gouvernement fédéral, les politiques nationales et internationales, ou encore les politiques de deux ministères différents, ne sont pas nécessairement coordonnées, ce qui entraîne des incohérences et des inefficacités. Ce projet s'interroge sur la capacité des méthodes de gouvernance, notamment les lois nouvelles ou restructurées, les règlements, les directives ou les organismes de surveillance, à relever ces défis.

La Commission du droit effectue des consultations et se livre à des recherches sur ces enjeux en vue de la publication d'un document de discussion. De plus, comme l'enjeu de la gouvernance au-delà des frontières touche tous les Canadiens et Canadiennes, notamment les jeunes qui demain seront les citoyennes et citoyens d'une collectivité planétaire, la Commission du droit du Canada a choisi comme thème du concours Roderick A. Macdonald 2005, ***La mondialisation : les Canadiens – des citoyens du monde***.

Les renseignements sur *La gouvernance au-delà des frontières* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

Les traditions juridiques autochtones

Les communautés autochtones partout dans le monde continuent de maintenir leurs traditions dans les relations entre les gens, plus particulièrement la gouvernance de la communauté, de l'environnement et de la punition des méfaits. Ces traditions tirent leur origine des valeurs politiques, économiques, spirituelles et sociales exprimées au travers des enseignements et du comportement d'individus et d'aînés sages et respectés. Ces principes sont énoncés dans des légendes, des cérémonies et des traditions riches au sein des communautés autochtones. Ils sont le fruit de la sagesse et de l'expérience accumulée des peuples autochtones. Certains récits antérieurs à la common law et en droit civil, sont reconnus depuis des millénaires et n'ont jamais été abrogés ni renversés.

Les traditions autochtones, souvent transmises verbalement, fournissent les bases de bonnes pratiques communautaires, de rapports sains et de décisions solides. La société canadienne reconnaît le discernement des traditions juridiques autochtones en explorant la justice transformatrice et réparatrice comme solutions de rechange aux programmes de justice pénale réguliers. Les tribunaux ont reconnu l'importance de telles traditions dans de nombreuses circonstances. De plus, ces dernières années, les ententes sur l'autonomie gouvernementale et la *Loi constitutionnelle* de 1982 ont suscité un plus grand intérêt à l'égard des traditions juridiques autochtones. Cependant, dans certains cas, les connaissances traditionnelles se sont perdues, ont été mal interprétées ou, fait plus grave, ont été écartées du processus décisionnel et leur influence s'est amenuisée au sein de certaines communautés autochtones. Toutefois, ces traditions pourraient être d'un grand secours pour les peuples autochtones et le grand public si on leur donnait l'espace nécessaire pour grandir et se développer. Le Canada se distingue par son efficacité de fonctionnement avec une tradition juridique double, et il y a beaucoup à apprendre et plusieurs analogies à tirer de cette expérience pour faire davantage de place aux traditions juridiques autochtones dans notre pays.

Un programme de réforme du droit dynamique doit fonctionner dans un contexte qui reconnaît le pluralisme juridique dans son entièreté. D'autres suggestions ont été faites au fil des ans pour faire plus de place aux traditions juridiques autochtones, notamment : avoir recours plus souvent aux aînés à titre de spécialistes commis d'office en matière de droit coutumier; créer des tribunaux autochtones; utiliser plus fréquemment la détermination de la peine et les cérémonies du cercle de guérison; accroître la représentation des autochtones dans les tribunaux au Canada, y compris les cours d'appel et la Cour suprême du Canada. Cependant, bien d'autres traditions existent qui méritent vraisemblablement un examen.

Les renseignements sur *Les traditions juridiques autochtones* sont disponibles sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cdc.gc.ca, ou en communiquant avec la Commission du droit du Canada.

La Commission du droit du Canada approfondit, par le biais de la recherche et des consultations, la question de la protection et du respect des traditions juridiques autochtones dans une société de plus en plus pluraliste. Grâce à son partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Commission du droit a retenu les services de John Borrows de la Faculté de droit, University of Victoria, comme chercheur virtuel en résidence pour 2004-2005. Il effectue actuellement une vaste recherche des éléments d'un document de discussion sur ces questions. Ce document devrait être terminé à l'automne 2005.

Initiative « Perspectives juridiques » 2005, Les traditions juridiques autochtones

L'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne de droit et société, le Conseil des doyennes et des doyens des facultés de droit du Canada et la Commission du droit du Canada ont coparrainés la septième initiative annuelle de recherche dans les domaines juridique et socio-juridique. Les chercheurs qui travaillent dans les domaines juridique et socio-juridique au Canada étaient invités à soumettre des propositions de recherche pour rédiger des communications qui seront présentées lors de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne des professeurs de droit et/ou de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de droit et société chaque année. Le thème pour l'année 2005 est « ***Les traditions juridiques autochtones.*** »

La Commission du droit du Canada a attribué les contrats de recherche aux candidats suivants :

Ted Palys, Simon Fraser University
Wenona Victor, Stó:lo Nation Qwi:qwelstóm
Getting to a Better Place: Qwi:qwelstóm, the Stó:lo Nation and Self-Determination

Ghislain Otis, Université Laval
Personnalité, territorialité et valorisation constitutionnelle des traditions juridiques autochtones

Darlene Johnston, University of Toronto
Totemic Identity and Aboriginal Governance

Paulette Regan, University of Victoria
An Apology Feast in Hazelton: Making Space for Indigenous Law, Conflict Resolution and Peacemaking Traditions to Address the Colonial Legacy of Indian Residential Schools

Perry Shawana, University of Northern British Columbia
Carrier Medicine Knowledge, Ethics and Legal Process

Dawnis Kennedy, University of Victoria
Section 35 and Indigenous Legal Traditions: Working Towards Intersocietal Law?

La réforme électorale

Le 31 mars 2004, l'honorable Irwin Cotler, ministre de la Justice et Procureur général du Canada, a déposé au Parlement le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé ***Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada.*** Fondé sur plus de deux années de recherche approfondie et d'engagement public, le rapport comprend 23 recommandations en vue de la réforme du système électoral du Canada.

En plus de recommander l'ajout d'un élément de proportionnalité au système électoral, la Commission du droit du Canada a formulé des recommandations favorisant une meilleure représentation des femmes, des membres des groupes minoritaires et des Autochtones à la Chambre des communes ainsi qu'une plus grande participation et représentation des jeunes. Elle a examiné également divers aspects de la conception du système électoral et envisage des moyens de mettre en oeuvre et de surveiller la mise en oeuvre d'un nouveau système électoral au Canada.

En gros, la Commission reconnaît dans son rapport qu'une seule mesure ne permettra pas de régler les problèmes complexes auxquels est confrontée la démocratie canadienne. Cependant, il semble maintenant que le système électoral uninominal majoritaire à un tour ne répond plus aux aspirations démocratiques de nombreux Canadiens et Canadiennes. La réforme électorale est donc une étape nécessaire pour énergiser et renforcer le système de gouvernance démocratique du Canada. Depuis la publication de ***Un vote qui compte,*** la Commission du droit a continué d'engager les Canadiens dans des discussions et des débats sur la réforme du système électoral, de participer à diverses conférences, de présenter ses recommandations à divers groupes et de commenter son rapport dans diverses publications. Le 1er février 2005, Bernard Colas, président par intérim de la Commission du droit et Nathalie Des Rosiers, l'ancienne présidente, se sont présentés devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour discuter du rapport et parler de sa capacité d'engager les Canadiennes et les Canadiens à l'égard de cette importante question.

Consultations, conférences et présentations

Traditions juridiques autochtones

Le 2 avril
Montréal (Québec)
Présentation, *En dépit des frontières : le rôle croissant du droit et des institutions internationales pour les peuples autochtones et leurs partenaires publics et privés*

Le 3 avril
Montréal (Québec)
Présentation, Association du Barreau canadien

Le 21 juillet
Victoria (Colombie-Britannique)
Table ronde

Le 7 octobre
Winnipeg (Manitoba)
Table ronde

Le 16 février
Présentation, Institut sur la gouvernance

Le 17 février
Ottawa (Ontario)
Forum, Ministère de la Justice sur le droit autochtone traditionnel dans le contexte du droit canadien contemporain

Le 5 mars
Ottawa (Ontario)
Comité d'étude

La justice participative

Le 15 avril
Arnprior (Ontario)
Présentation, Conseil des églises pour la justice et la criminologie

Le 2 juin
Kitchener (Ontario)
Présentation, Conférence nationale biannuelle du Réseau pour la résolution de conflits Canada

Le 12 novembre
Ottawa (Ontario)
Semaine de la justice réparatrice

Le 18 novembre
Ottawa (Ontario)
Festival des arts, Projet de justice coopérative

Le 19 novembre
St. John's (Terre-Neuve et Labrador)
Session de planification stratégique de la justice réparatrice

Le 20 novembre
St. John's (Terre-Neuve et Labrador)
La Cérémonie de remise des prix Ron Wiebe

La réforme électorale

Le 23 avril
Ottawa (Ontario)
Présentation, Série de colloques de la Bibliothèque du Parlement

Le 28 avril
Toronto (Ontario)
Événement public en collaboration avec Le Mouvement pour la représentation équitable au Canada

Le 26 mai
London (Ontario)
Consultation publique

Le 15 septembre
Montréal (Québec)
Présentation, Conférence intitulée : Mouvement démocratie et citoyenneté du Québec

Le 25 septembre
Moncton (Nouveau Brunswick)
Présentation, Conseil consultatif sur la condition de la femme

Le 25 octobre
Ottawa (Ontario)
Présentation en collaboration avec Le Mouvement pour la représentation équitable au Canada

Le 1er février
Ottawa (Ontario)
Comparution devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, Chambre des communes

Travailler, oui mais...

Le 20 avril
Picton (Ontario)
Atelier, Cliniques juridiques de l'Est de l'Ontario

Le 16 août
Winnipeg (Manitoba)
Présentation, Conférence de l'Association du Barreau canadien

Le 29 octobre
Ottawa (Ontario)
Table ronde, Ressources humaines et développement Canada

Le 8 novembre
Ottawa (Ontario)
Table ronde, Projet de recherche sur les politiques

Les 13, 14 et 15 décembre
Ottawa (Ontario)
Présentation à la conférence intitulée : Exploration de nouvelles approches en matière de politique sociale

Le 24 janvier
Winnipeg (Manitoba)
Lancement du document de discussion *Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler*

Le 24 janvier
Winnipeg (Manitoba)
Table ronde avec des représentants du secteur des affaires, d'organisations syndicales et d'associations d'employés

Une question d'âge

Les 1 et 2 avril
Cape Town (Afrique du Sud)
Présentation à la conférence Droit de la famille

Le 19 avril
Ottawa (Ontario)
Présentation, Comité consultatif des politiques du Ministère de la Justice

Le 10 mai
Ottawa (Ontario)
Présentation, Brookfield High School

Le 27 mai
Winnipeg (Manitoba)
Présentation, Associations des retraités des universités et collèges du Canada

Le 1er juin
Winnipeg (Manitoba)
Consulation publique avec le Centre on Aging, University of Manitoba

Le 5 juin
Victoria (Colombie-Britannique)
Panel, Consortium international pour les programmes intergénérationnels

Le 3 octobre
Montréal (Québec)
Consultation publique

Les 3, 4 et 5 octobre
Montréal (Québec)
Présentation, Conférence internationale intitulée : Du vieillir au bien vieillir

Le 21 octobre
Victoria (Colombie-Britannique)
Consultation publique

Le 17 novembre
Ottawa (Ontario)
Présentation, REACH Canada

Le 19 novembre
Ottawa (Ontario)
Présentation, Série de colloques de la Bibliothèque du Parlement

Le 17 février
Victoria (Columbie-Britannique)
Présentation, Forum communautaire

Qu'est-ce qu'un crime?

Le 15 juillet
Toronto (Ontario)
Présentation, Comité consultatif des politiques du Ministère de la Justice

Le 1er octobre
Vancouver (Colombie-Britannique)
Colloque, *Le droit dans une société craintive*

Le 3 octobre
Montréal (Québec)
Consultation publique

Le 5 octobre
Montréal (Québec)
Atelier

Le 22 octobre
Ottawa (Ontario)
Table ronde sur les études de cas

Le 13 novembre
Guelph (Ontario)
Polémique, Hart-Devlin

Le 24 novembre
Ottawa (Ontario)
Présentation, Forum national sur le casier judiciaire

Le 30 mars
Kingston (Ontario)
Série du Droit vivant, *Faut-il juger l'entreprise? Des tendances récentes en matière de prévention de la criminalité des entreprises*

Capitaliser le savoir

Le 7 avril
Toronto (Ontario)
Panel, Association du Barreau canadien, Section du droit commercial

La gouvernance au-delà des frontières

Le 2 juin
Winnipeg (Manitoba)
Présentation sur les « perspectives juridiques »

Le 10 juin
Ottawa (Ontario)
Table ronde sur la mondialisation

Le 11 juin
Ottawa (Ontario)
Rôle consultatif, Réunion du ministère de la Justice sur la relation entre les lois domestiques et internationales

Les 1, 2 et 3 octobre
Hamilton (Ontario)
Consultation, Équipe McMaster/University of Toronto sur la mondialisation et l'autonomie

Le 14 octobre
Ottawa (Ontario)
Table ronde sur la mondialisation

Le maintien de l'ordre et la sécurité

Les 6 et 7 octobre
Montréal (Québec)
Présentation, Colloque des registraires de la sécurité privée au Canada

Au-delà de la conjugalité

Les 1 et 2 avril
Cape Town (Afrique du Sud)
Présentation, Conférence Droit de la famille

Le 21 avril
Ottawa (Ontario)
Présentation, REACH Canada

Général

Les 13, 14, 15 et 16 avril
Wellington (Nouvelle-Zélande)
Présentation, Conférence de l'Australian Law Reform Agencies

Le 14 avril
Toronto (Ontario)
Présentation, La dignité retrouvée

Le 17 avril
Val Morin (Québec)
Présentation, 41e Congrès de l'Association des professeurs de droit

Le 11 mai
Montréal (Québec)
Présentation, Cour municipale de Montréal

Le 13 mai
Ottawa (Ontario)
Présentation, Réseau de la recherche communautaire

Les 8, 9, 10, 11 et 12 août
Montréal (Québec)
Présentation, Conférence internationale sur la Société pour la réforme du droit

Le 14 août
Winnipeg (Manitoba)
Présentation, Prix Justicia

Le 27 septembre
Ottawa (Ontario)
Visite d'une délégation du ministère de la Justice, Viet Nam

Les 6, 7, 8 et 9 octobre
Montréal (Québec)
2e Congrès mondial contre la peine de mort

Le 14 octobre
Ottawa (Ontario)
Visite d'une délégation du ministère de l'Administration territoriale, Mali

Le 29 octobre
Ottawa (Ontario)
Table ronde sur la Coopération canado-américaine en matière de réglementation

Le 29 mars
Ottawa (Ontario)
Table ronde sur le droit et le risque

Rapport de la gestion

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Commission du droit du Canada.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certaines obligations et charges ne sont consignées, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs ministériels et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements et conformément aux politiques et exigences législatives du Conseil du Trésor et de la Commission.

Les transactions et les états financiers de la Commission n'ont pas été vérifiés.

Bernard Colas
Président par intérim
le 20 mai 2005

Bruno Bonneville
Directeur exécutif
le 20 mai 2005

État de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars *(en dollars)*	2005	2004
Actif		
Actif financier		
Débiteurs *(note 6)*	**27 000**	7 896
Avances *(petite caisse)*	**1 000**	1 000
Total de l'actif financier	**28 000**	8 896
Actif non financier		
Immobilisations *(note 7)*	**192 661**	271 058
Total de l'actif	**220 661**	279 954
Passif		
Créditeurs et charges à payer *(note 8)*	**367 635**	444 743
Passif net		
Passif net, début de l'exercice	**(164 789)**	(550 012)
Coût d'exploitation net	**(3 481 110)**	(3 476 623)
Encaissement net provenant du gouvernement	**3 307 825**	3 698 046
Services reçus à titre gracieux *(note 9)*	**191 100**	163 800
Total du passif net	**(146 974)**	(164 789)
Total du passif et du passif net	**220 661**	279 954

Engagements *(Note 10)*

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats (non vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars *(en dollars)*	2005	2004
Produits		
Produits divers	**10**	-
Charges *(note 5)*		
Salaires et avantages sociaux	**1 367 123**	1 478 700
Services professionnels et spéciaux	**1 180 519**	1 051 816
Déplacements	**270 772**	173 675
Locations	**212 849**	160 859
Information	**167 499**	452 307
Amortissement des immobilisations	**101 647**	33 882
Communications	**73 518**	61 346
Dépenses d'équipement	**50 479**	18 769
Réparation et entretien	**34 430**	24 035
Services publics, fournitures et approvisionnement	**22 157**	20 951
Divers	**127**	283
Total des charges	**3 481 120**	3 476 623
Coût d'exploitation net	**(3 481 110)**	(3 476 623)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice se terminant le 31 mars *(en dollars)*	2005	2004
Activités d'exploitation		
Coût d'exploitation net	**(3 481 110)**	(3 476 623)
Éléments sans incidence sur l'encaisse inclus dans le coût d'exploitation net :		
Amortissement des immobilisations *(note 7)*	**101 647**	33 882
Services reçus à titre gracieux *(note 9)*	**191 100**	163 800
Variations à l'état de la situation financière :		
Débiteurs	**(19 104)**	74 014
Créditeurs et charges à payer	**(77 108)**	(188 179)
Besoins de trésorerie pour les activités d'exploitation	**(3 284 575)**	(3 393 106)
Activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations		
Acquisitions *(note 7)*	**(23 250)**	(304 940)
Besoins de trésorerie pour les activités d'investissement en immobilisations	**(23 250)**	(304 940)
Encaissement net provenant du gouvernement	**(3 307 825)**	(3 698 046)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

1. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada tire son mandat de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur en 1997. Les dépenses de la Commission sont financées au moyen d'un crédit parlementaire annuel.

Le mandat de la Commission du droit du Canada est d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice à l'échelle de la Commission est un processus évolutif et que l'on ne présente pas à l'heure actuelle l'intégralité de l'actif, du passif et des charges à l'échelle de la Commission. Vus sous cet angle, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Tous les éléments d'actif, de passif et des charges sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada. Les notes afférentes présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.

Les principales conventions comptables comprennent :

(a) Crédits parlementaires
La Commission est financée par le biais de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 11 présente de l'information sur la source et l'utilisation des crédits.

(b) Encaissement net provenant du gouvernement
Tous les ministères, les organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net provenant du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations entre ministères et organismes.

(c) Charges
Les charges sont consignées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Commission à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Commission. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux charges dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de retraite sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Commission mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les services reçus à titre gracieux des autres ministères et organismes sont inscrits à titre de charges d'exploitation à leur coût estimatif et un montant correspondant est porté directement au crédit du passif net.
- Les passifs concernant la charge de salaires rétroactifs sont comptabilisés lorsque les ententes contractuelles rencontrent les conditions suivantes :
  - Les conventions collectives ratifiées et signées au 31 mars 2005; ou
  - Le Secrétariat du Conseil du Trésor demande aux ministères de comptabiliser un couru lorsque les conventions collectives sont ratifiées et ce même si elles ne sont pas signées.

(d) Débiteurs
Les débiteurs sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(e) Immobilisations
Tous les actifs ainsi que les améliorations locatives dont le coût initial est supérieur à 5 000 $ sont comptabilisés selon leur coût d'achat et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'élément d'actif	Période d'amortissement
Logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

L'amortissement des immobilisations débute le mois suivant leur mise en service.

(f) Opérations en devises étrangères
Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Chiffres comparatifs
Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée cette année.

4. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les charges à payer, la provision pour vacances courues et l'amortissement des immobilisations sont les éléments les plus importants pour lesquels on a eu recours à des estimations.

5. Opérations entre entités apparentées

La Commission est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les autres organismes et les sociétés d'État. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles s'appliquant à tous les particuliers et à toutes les entreprises, sauf que que certains services sont reçus à titre gracieux *(note 9)*.

6. Débiteurs

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Autres ministères		
Avances remboursables de la TPS	-	7 896
Entités externes		
Débiteurs	**27 000**	-
	27 000	7 896

7. Immobilisations et amortissement cumulé

Immobilisations

(en dollars)	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénation/ rajustment	Solde à la fin de l'exercice
Logiciels	-	23 250	-	**23 250**
Améliorations locatives	304 940	-	-	**304 940**
	304 940	23 250	-	**328 190**

Amortissement cumulé

(en dollars)	Solde au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice en cours	Aliénation/ rajustment	Solde à la fin de l'exercice
Logiciels	-	-	-	-
Améliorations locatives	33 882	101 647	-	**135 529**
	33 882	101 647	-	**135 529**
Valeur comptable nette	271 058	(78 397)	-	**192 661**

8. Créditeurs et charges à payer

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Autres ministères		
Créditeurs	**15 048**	243 963
Entités externes		
Créditeurs et charges à payer	**260 244**	98 871
Salaires courus	**17 543**	17 009
Provision pour vacances courues	**74 800**	84 900
	367 635	444 743

9. Services reçus à titre gracieux

Au cours de l'exercice, la Commission a bénéficié de services qui ont été obtenus à titre gracieux auprès d'autres ministères et organismes fédéraux. Ces montants sont reflétés dans l'État des résultats.

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	**107 500**	80 900
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	**83 600**	82 900
	191 100	163 800

10. Engagements

De par leur nature, les activités de la Commission donnent lieu à certains engagements contractuels et obligations importants en vertu desquels la Commission s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années, lors de la prestation de services. Les engagements des exercices futurs s'établissent comme suit :

(en dollars)	
2005–2006	**89 600**
2006–2007	**59 100**

11. Crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Dépenses du programme - Crédit 35	**2 966 000**	2 943 000
Budget supplémentaire - Crédit 35a	**-**	-
Budget supplémentaire - Crédit 35b	**147 150**	543 804
Virement du CT - Crédit 10	**-**	11 100
Virement du CT - Crédit 15	**18 000**	23 000
	3 131 150	3 520 904
Annulés	**95 389**	112 260
	3 035 761	3 408 644
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**192 161**	204 262
Utilisation des crédits	**3 227 922**	3 612 906

12. Rapprochement entre le coût des opérations net et l'utilisation des crédits parlementaires

(en dollars)	Exercice courant	Exercice antérieur
Coût d'exploitation net	**3 481 110**	3 476 623
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût d'exploitation net mais sans incidence sur les crédits :		
Services reçus à titre gracieux	**(191 100)**	(163 800)
Redressements des créditeurs et des charges à payer de l'exercice antérieur	**5 602**	4 089
Recouvrements des charges de l'exercice antérieur	**597**	17 636
Variation de la provision pour vacances courues	**10 100**	7 300
Amortissement des immobilisations	**(101 647)**	(33 882)
Produits divers	**10**	-
	(276 438)	(168 657)
Rajustement pour les postes sans incidence sur le coût d'exploitation net mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisitions d'immobilisations	**23 250**	304 940
Utilisation des crédits	**3 227 922**	3 612 906

Commissioners/Commissaires

Bernard Colas
Nathalie Des Rosiers
Sheva Medjuck
Mark L. Stevenson
Roderick J. Wood

Engaging Canadians in the renewal of the law
www.lcc.gc.ca

Une participation citoyenne à la réforme du droit
www.cdc.gc.ca